



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2018-135

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2018

Sommaire

69_Rectorat de Lyon

84-2018-10-16-013 - Arrêté n°2018-47 du 16 octobre 2018 portant délégation de signature aux chefs d'établissement de l'académie de Lyon (10 pages) Page 4

84-2018-10-18-016 - Arrêté n°2018-48 du 18 octobre 2018 fixant le nombre de représentants des CE d'enseignement privé sous contrat de la CCMA de l'académie de Lyon (1 page) Page 14

84_DRDJSCS_Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône

84-2018-10-22-028 - Objet de l'arrêté (4 pages) Page 15

84-2018-10-22-029 - Objet de l'arrêté (6 pages) Page 19

84-2018-10-22-030 - Objet de l'arrêté (5 pages) Page 25

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2018-10-22-012 - ARRÊTÉ N° 18-347 portant agrément de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » (ORSOL) en tant qu'organisme de foncier solidaire (2 pages) Page 30

84-2018-10-22-018 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-25-70 du 22 octobre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (4 pages) Page 32

84-2018-10-22-017 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-26-71 du 22 octobre 2018 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (5 pages) Page 36

84-2018-10-22-015 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-26-72 du 22 octobre 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État (7 pages) Page 41

84-2018-10-22-016 - Arrêté n° DREAL-SG-2018-10-23-93 du 23 octobre 2018 portant subdélégation de signature au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) aux agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages) Page 48

Rectorat de Grenoble

84-2018-10-22-021 - Arrêté n°2018-71 du 22 octobre 2018 portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie et aux secrétaires généraux adjoints, pour les affaires générales et les marchés publics (3 pages) Page 50

84-2018-10-22-022 - arrêté n°2018-72 du 22 octobre 2018 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de l'académie de Grenoble (9 pages)	Page 53
84-2018-10-22-020 - Arrêté n°2018-73 du 22 octobre 2018 portant subdélégation de signature à monsieur le DASEN de la Drôme, en tant que responsable du service mutualisé du contrôle de légalité des actes transmissibles des collèges de l'académie de Grenoble (1 page)	Page 62
84-2018-10-22-027 - arrêté n°2018-74 du 22 octobre 2018 portant délégation de signature à monsieur Eric LOLAGNIER, DASEN par intérim du de l'Ardèche (4 pages)	Page 63

Lyon, le 16 octobre 2018

Arrêté n°2018-47 portant délégation de signature aux chefs d'établissement de l'académie de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Rectorat

Vu le code de l'éducation et, notamment l'article R 911-89 ;

Direction
des affaires juridiques
et du conseil aux EPLE

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Mme Marie-Danièle Campion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon,

Département
des affaires juridiques

ARRETE

DAJEC / DAJ

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Article 1er : Délégation est donnée aux chefs des établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Lyon dont les noms, prénoms, fonctions et lieux d'affectation figurent en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

www.ac-lyon.fr

- aux congés de maladie prévus au premier alinéa du 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, aux congés de même nature prévus à l'article 24 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;

- aux congés pour maternité ou pour adoption et aux congés de paternité et d'accueil de l'enfant prévus au 5° de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, à l'article 22 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

Article 2 : L'arrêté n°2018-05 du 20 février 2018 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Marie-Danièle Campion

Annexe à l'arrêté n°2018-47 du 16 octobre 2018 portant délégation de signature aux chefs d'établissement de l'académie de Lyon

Civilité	Nom	Prénom	Dpt.	Affectation administrative	Code po.	Localité
M.	ADVENIER	FRANCOIS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ALAIN	69190	ST FONS
Mme	ADVENIER	LYDIA	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - HECTOR GUIMARD	69239	LYON CEDEX 02
M.	AILLOUD	MICHEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN DE TOURNES	69270	FONTAINES SUR SAONE
Mme	ALAMI	FAIZA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MOULIN	69321	LYON CEDEX 05
M.	ALAUX	OLIVIER	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - ANNE FRANK	01705	MIRIBEL CEDEX
Mme	ANDRE	CHRISTINE	042	370 - PU - EREA - ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE - NELSON MANDELA	42290	SORBIERS
M.	ANGELVIN BONNETTY	PIERRE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - VICTOIRE DAUBIE	01000	BOURG EN BRESSE
M.	ANTETOMASO	ANTOINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GEORGES BRASSENS	69150	DECINES CHARPIEU
M.	ARLAUD	PATRICK	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - RENE CASSIN	69960	CORBAS
Mme	ATTAGNIANT	MARIE CLAIRE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - SIMONE VEIL	69380	CHATILLON
M.	AUBIN	JEAN-MARC	001	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DE LA COTIERE	01120	LA BOISSE
Mme	AUDES REEB	CAROLINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS LACHENAL	69720	ST LAURENT DE MURE
M.	BACHTOU	DRISS	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE LA PLAINE DE L'AIN	01150	LEYMENT
Mme	BARBARA	MARIA	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DU FOREZ	42110	FEURS
Mme	BARLERIN	DELPHINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JULES VALLES	42150	LA RICAMARIE
Mme	BARMASSE	JANINE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ALBERT CAMUS	69140	RILLIEUX LA PAPE
Mme	BASCHEINIS	MARIE-PIERRE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - HENRI LONGCHAMON	69008	LYON
M.	BASSO	SIMON	042	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - L'ASTREE	42130	BOEN SUR LIGNON
Mme	BATAILLER	CLAIRE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	69316	LYON CEDEX 04
M.	BAUDELIN	BENOIT	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - VAL D'ARGENT	69610	STE FOY L ARGENTIERE
M.	BAUS	JEAN CLAUDE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE PLAN DU LOUP	69110	STE FOY LES LYON
Mme	BEAL	AGNES	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - GASTON BATY	42410	PELUSSIN
M.	BECHET	MARCEL	001	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - ALEXANDRE BERARD	01500	AMBERIEU EN BUGEY
M.	BELLOT	ERIC	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - JEAN-PAUL SARTRE	69675	BRON CEDEX
Mme	BELLOTTO	CORINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE BREUIL	42430	ST JUST EN CHEVALET
M.	BENABIDA	ABDELMADJI	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SIMONE WEIL	42272	ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Mme	BENARBIA	ANNE ELISE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MERMOZ	69008	LYON
Mme	BENDALI	SAMIA	069	370 - PU - EREA - ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE - CITE SCOLAIRE RENE PELLET	69602	VILLEURBANNE CEDEX
Mme	BENUCCI	CORINE	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ALBERT THOMAS	42328	ROANNE CEDEX
M.	BENYAHIA	BADIS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PIERRE BROSSOLETTE	69600	OULLINS
Mme	BERGER	CLAIRE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - EMILE FALABREGUE	42380	ST BONNET LE CHATEAU
M.	BERNARD	JEAN-BRUNO	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE JORAN	01280	PREVESSIN MOENS
Mme	BERTHILLON	VERONIQUE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN DASTE	42023	ST ETIENNE CEDEX 2
M.	BERYOUN	ABDELAALI	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE BOIS DE LA RIVE	42240	UNIEUX

M.	BIELMANN	JEAN-PIERRE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - ANDRE CUZIN	69300	CALUIRE ET CUIRE
M.	BIGI	BRUNO	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - LA MARTINIERE MONPLAISIR	69372	LYON CEDEX 08
M.	BOMME	LAURENT	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE PERON	01630	PERON
Mme	BONNET	EVELYNE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES SERVIZIERES	69330	MEYZIEU
Mme	BONNET	NATHALIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ALEXIS KANDELAFT	69380	CHAZAY D AZERGUES
M.	BONNEVILLE	BERNARD	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - XAVIER BICHAT	01130	NANTUA
Mme	BOUDRAOUI	VIRGINIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ALICE GUY	69008	LYON
Mme	BOURNOT	NANCY	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - EVARISTE GALOIS	69882	MEYZIEU CEDEX
Mme	BOURROU	MELANIE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LEON-MARIE FOURNET	01480	JASSANS RIOTTIER
Mme	BOUSSEHABA	SALIMA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ASA PAULINI	69480	ANSE
M.	BOUZIDI	SALEM	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - DES MONTAGNES DU MATIN	42360	PANISSIERES
M.	BRAILLON	THIERRY	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - JACQUES DE FLESSELLES	69001	LYON
M.	BRESSON	MICHEL	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES BRUNEAUX	42700	FIRMINY
Mme	BRIDAI	CARIMA	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MOULIN	01606	TREVOUX CEDEX
Mme	BROCHET	CATHERINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MAURICE UTRILLO	69665	CEDEX
Mme	BROTTE	ISABELLE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU VAL D'ARDIERES	69430	BEAUJEU
Mme	BROTTE	MATHILDE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL ELUARD	69694	VENISSIEUX CEDEX
Mme	BRUGEAS	ANNE-MARIE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - AMPERE	69289	LYON CEDEX 02
Mme	BUCHSBAUM	KATIA	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - MAGENTA	69100	VILLEURBANNE
Mme	BUFFAROT	M-BERNADETTE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	69372	LYON CEDEX 08
Mme	BURON MOUSSEAU	SOPHIE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL SIXDENIER	01110	HAUTEVILLE LOMPNES
Mme	CAMERLENGHI	ROSELINE	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - FRANCOIS MAURIAC-FOREZ	42166	CEDEX
Mme	CARTIER	CAROLINE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU REVERMONT	01000	BOURG EN BRESSE
Mme	CATHERIN	CHRISTINE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE LA DOMBES	01390	ST ANDRE DE CORCY
M.	CAUET	FRANCIS	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - RENE DESCARTES	69230	ST GENIS LAVAL
M.	CHALA	MOHAMED	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS DUMONT	01200	BELLEGARDE SUR VALSERINE
Mme	CHAPIN	MARINE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - GEORGES CHARPAK	01173	GEX CEDEX
M.	CHAPUIS	CHRISTOPHE	001	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - JOSEPH-MARIE CARRIAT	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX
Mme	CHAPUS	CHRISTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - HECTOR BERLIOZ	69360	COMMUNAY
Mme	CHARNAY DUFOURT	MARIE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN DE LA FONTAINE	42335	ROANNE CEDEX
Mme	CHARPENTIER	MIREILLE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAPIRE MASSON	42260	ST GERMAIN LAVAL
M.	CHARPENTIER	PASCAL	069	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - DU PARC	69458	LYON CEDEX 06
M.	CHARROIN	JEAN-PIERRE	042	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - CLAUDE FAURIEL	42007	ST ETIENNE CEDEX 1
M.	CHASSAGNEUX	MICHEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN CHARCOT	69005	LYON
M.	CHERBLANC	NICOLAS	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - BEAUREGARD	42604	MONTBRISON CEDEX
M.	CHERIGUI	MOHAMED	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - BARTHELEMY THIMONNIER	69210	L ARBRESLE
M.	CHIBI	ABDALLAH	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - VICTOR SCHOELCHER	69009	LYON

Mme	CHOMARAT	NATHALIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - VICTOR GRIGNARD	69008	LYON
M.	COLLONNIER	YVES	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS JOUVET	69605	VILLEURBANNE CEDEX
Mme	CONIO-MINSSIEUX	FLORENCE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN PERRIN	69009	LYON
Mme	CONRAUX	VALENTINE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ROSA PARKS	69582	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX
Mme	COSENTINO	FREDERIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ELSA TRIOLET	69694	VENISSIEUX CEDEX
M.	COSENTINO	THIERRY	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - JACQUES BREL	69200	VENISSIEUX
M.	COULET	GUILLAUME	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE BASSENON	69420	CONDRIEU
M.	COUTAREL	OLIVIER	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - JEAN PERRIN	69338	LYON CEDEX 09
M.	CRAPIS	FREDERIC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES PREVERT	69360	ST SYMPHORIEN D OZON
Mme	CREQUY	ARLETTE	042	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - JEAN PUY	42328	ROANNE CEDEX
M.	CREVEAUX	FREDERIC	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS VUITTON	01560	ST TRIVIER DE COURTES
Mme	CROUZIER	ISABELLE	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - ETIENNE LEGRAND	42124	LE COTEAU CEDEX
Mme	CROZAT	SYLVIE	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - AIGUERANDE	69823	BELLEVILLE CEDEX
Mme	CUSSAC	SYLVIE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LEON COMAS	01330	VILLARS LES DOMBES
Mme	DA SILVA-HISQUIN	CECILE	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - CLAUDE BERNARD	69665	CEDEX
M.	DABOUSSY	DAVID	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES ETINES	42125	LE COTEAU CEDEX
M.	DAICHE	ABBAS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LAURENT MOURGUET	69130	ECULLY
M.	DALIN	MARC	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - SAINT-EXUPERY	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Mme	DE COSAS	BEATRICE	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - CARNOT	42328	ROANNE CEDEX
Mme	DEBIESSE	BEATRICE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES COEUR	69210	LENTILLY
Mme	DENIZOU	NATHALIE	069	320 - PU - LP - LYCEE PROFESSIONNEL - GUSTAVE EIFFEL	69530	BRIGNAIS
Mme	DERGHAM	CATHERINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS LEPRINCE RINGUET	69740	GENAS
Mme	DESBUISSONS	CATHERINE	001	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DU BUGEY	01306	BELLEY CEDEX
Mme	DHULST	CELINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PIERRE DE RONSARD	69440	MORNANT
Mme	DI SCALA	PATRICIA	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - EMILE BEJUIT (AUTOMOBILE)	69675	BRON CEDEX
Mme	DIDIER VIFOREL	DOMINIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GERARD PHILIPPE	69800	ST PRIEST
Mme	DIONNET	MARIE-HELENE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - MARIE CURIE	69100	VILLEURBANNE
Mme	DONNELLY	GENEVIEVE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - MASSENET FOURNEYRON	42500	LE CHAMBRON FEUGEROLLES
M.	DUCRAY	BORIS	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ANTOINE GUICHARD	42340	VEAUCHE
Mme	DUFFORT	EUGENIE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - DU 1ER FILM	69008	LYON
Mme	DUGOURGEOT	MICHELE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - BLAISE PASCAL	69260	CHARBONNIERES LES BAINS
Mme	DUMAS	HELENE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - GAMBETTA	42003	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	DUMOLLARD	MONIQUE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES PREVERT	42162	CEDEX
M.	DUMONT	DOMINIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARIA CASARES	69140	RILLIEUX LA PAPE
M.	DUPONT	EMMANUEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - RAOUL DUFY	69396	LYON CEDEX 03
M.	DUPRAZ	ERIC	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - LES CANUTS	69120	VAULX EN VELIN
Mme	DUPUY	SANDRINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ANNE FRANK	42170	ST JUST ST RAMBERT

M.	ESVAN	ERIC	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - RENE CASSIN	69173	TARARE CEDEX
Mme	ETCHEBERRY	LAURENCE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - CHARLES DE GAULLE	69780	ST PIERRE DE CHANDIEU
Mme	FABRE	DOMINIQUE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - JOSEPH-MARIE JACQUARD	69921	OULLINS CEDEX
M.	FADY	FRANCK DENIS	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE BROU	01000	BOURG EN BRESSE
M.	FANGET	FABIEN	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - OLIVIER DE SERRES	69330	MEYZIEU
M.	FASANG	JEAN-FRANCOIS	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES CHAMPS	42000	ST ETIENNE
Mme	FAZELI	DOMINIQUE	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - EDOUARD BRANLY	69245	LYON CEDEX 05
M.	FEYEU	MARC	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - EMILE CIZAIN	01124	MONTLUEL CEDEX
Mme	FINO BARRACO	AGNES	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARCEL Ayme	01120	DAGNEUX
M.	FLECHER	MARC	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - LOUIS ARMAND	69651	CEDEX
M.	FLEURY	BERTRAND	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN JAURES	69100	VILLEURBANNE
Mme	FONTAINE	PATRICIA	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - EUGENE DUBOIS	01400	CHALARONNE
M.	FOURNEL	SEBASTIEN	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE MONTCEAUX	01090	MONTCEAUX
Mme	FOURNIER-RIVOIRE	MARTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN DE VERRAZANE	69009	LYON
Mme	FRAHI	NORA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MONNET	69002	LYON
Mme	FRANCOIS	CATHERINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LA PERRIERE	69510	SOUCIEU EN JARREST
Mme	FRANCOIS	CORINNE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN RENOIR	69250	NEUVILLE SUR SAONE
M.	FREY	JEROME	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - FREDERIC FAYS	69615	VILLEURBANNE CEDEX
M.	FRIONNET	BRUNO	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN COMPAGNON	01600	REYRIEUX
Mme	GALLIEN	DOMINIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES QUATRE VENTS	69210	L ARBRESLE
Mme	GARNIER	NATHALIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JULES MICHELET	69634	VENISSIEUX CEDEX
Mme	GEIB	FLORENCE	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - JACOB HOLTZER	42704	FIRMINY CEDEX
M.	GENIN	THIERRY	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - FAUBERT	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
Mme	GEOFFRAY	ISABELLE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE BRIORD	01470	BRIORD
Mme	GEOFFRAY	CAROLINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - DAISY GEORGES MARTIN	69540	IRIGNY
M.	GERARD	FRANCIS	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUISE MICHEL	42800	RIVE DE GIER
Mme	GERBER	DANIELLE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ALBERT SCHWEITZER	42153	RIORGES
M.	GINOUX	MATHIEU	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - JEAN MONNET	42014	ST ETIENNE CEDEX 2
Mme	GIRAUDEAU	ISABELLE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - PIERRE JOANNON	42405	ST CHAMOND CEDEX
M.	GIRMA	RENAUD	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARTIN LUTHER KING	69780	MIONS
M.	GLEYZE	JOEL	001	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - XAVIER BICHAT	01130	NANTUA
M.	GOBET	JEAN-FRANCOIS	001	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - SAINT-EXUPERY	01201	CEDEX
M.	GORRINDO	DANIEL	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - FRANCOIS RABELAIS	69571	DARDILLY CEDEX
M.	GOUCHON	THIERRY MARIE J	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - THEODORE MONOD	69500	BRON
Mme	GOUDJIL	FLORENCE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - CAMILLE CLAUDEL	69004	LYON
Mme	GOURJOUX	CHRISTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - HENRI BARBUSSE	69511	VAULX EN VELIN CEDEX
M.	GRANATA	JOSEPH	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - WALDECK-ROUSSEAU	42704	FIRMINY CEDEX

Mme	GRAND	ISABELLE MARIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MACE	69100	VILLEURBANNE
M.	GRAND	PHILIPPE	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - HONORE D'URFE	42001	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	GRANDCLEMENT	LYDIE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN PAPON	42310	LA PACAUDIERE
M.	GRILLET	CLAUDE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - EMILE ZOLA	69220	BELLEVILLE
Mme	GRIMBERG-MICHAUD	EDITH	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PABLO PICASSO	69500	BRON
M.	GROS	ERIC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LAMARTINE	69100	VILLEURBANNE
Mme	GUENAT-GONIN	JOCELYNE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - DES MONTAGNES DU MATIN	42360	PANISSIERES
Mme	GUIDI-VANPOULLE	DANIELLE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES IRIS	69100	VILLEURBANNE
M.	GUINOT	SERGE	069	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE	69361	LYON CEDEX 07
M.	GUIOCHET	FRANCOIS	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU RENON	01540	VONNAS
M.	GULLOTTO	SALVATORE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - BORIS VIAN	69800	ST PRIEST
M.	HEILI	PHILIPPE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GABRIEL ROSSET	69364	LYON CEDEX 07
M.	HEINZ	GERARD	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DES HORIZONS	42140	CHAZELLES SUR LYON
M.	HEINZ	GERARD	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES BREL	42140	CHAZELLES SUR LYON
M.	HENRY-JACQUES	DAMIEN	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES PREVERT	01630	ST GENIS POUILLY
Mme	HERMINE	MARIE NATHALIE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - NICOLAS CONTE	42630	REGNY
M.	HOURIEZ	FRANCK	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - FRANCOIS MANSART	69240	THIZY LES BOURGS
M.	HOURIEZ	FRANCK	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - FRANCOIS BROSSETTE	69470	COURS
M.	HOURIEZ	FRANCK	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LA PLATIERE	69240	THIZY LES BOURGS
M.	HUBERT	THOMAS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JOLIOT CURIE	69500	BRON
M.	ISAAC	FRANCOIS	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ENNEMOND RICHARD	42408	ST CHAMOND CEDEX
M.	JACOB	HERVE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - GEORGE SAND	01290	PONT DE VEYLE
Mme	JACQUEMONT	MARTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARYSE BASTIE	69150	DECINES CHARPIEU
M.	JACQUENET	XAVIER	001	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - INTERNATIONAL	01210	FERNEY VOLTAIRE
M.	JACQUIN	CYRIL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - FRANCOISE DOLTO	69630	CHAPONOST
M.	JASSIGNEUX	ERIC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN-JACQUES ROUSSEAU	69812	TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX
M.	JOST	FLORENT	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - HONORE D'URFE	42014	ST ETIENNE CEDEX 2
M.	JOST	SERVAIS	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - ARAGON-PICASSO	69700	GIVORS
M.	JOURDAN	SAMUEL	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - HENRY DUNANT	01350	CULOZ
M.	JOUTEL	RAPHAEL	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - AMPERE	01101	OYONNAX CEDEX
M.	KABRITI	BOUCHAIB	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MOLIERE	69394	LYON CEDEX 03
M.	KAKAVIATOS	DENIS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN GIONO	69230	ST GENIS LAVAL
Mme	KERIOUJ	LOUBNA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - BELLECOMBE	69006	LYON
M.	KOLLAR	SYLVAIN	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS ARAGON	69694	VENISSIEUX CEDEX
Mme	KORDYLEWSKI	CHRISTINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ROBERT SCHUMAN	42440	NOIRETABLE
M.	KOZOLE	BRUNO	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE LA HAUTE AZERGUES	69870	LAMURE SUR AZERGUES
Mme	LABILLE	VIRGINIE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - FRANCOIS TRUFFAUT	42800	RIVE DE GIER

Mme	LAFFRA	MARTINE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS ARMSTRONG						01700	BEYNOST
M.	LAHUPPE	STEPHANE	001	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DU VAL DE SAONE						01606	TREVOUX CEDEX
Mme	LAMOINE	PATRICIA	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - THOMAS RIBOUD						01000	BOURG EN BRESSE
M.	LAMOINE	JEAN-LUC	001	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - EDGAR QUINET						01001	BOURG EN BRESSE CEDEX
M.	LAPOSSE	DAVID	069	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - CHARLIE CHAPLIN						69153	DECINES CHARPIEU CEDEX
Mme	LASSEIGNE	CLAUDE ELISABETH	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - RENE CASSIN						42800	RIVE DE GIER
Mme	LAUNOY	MARIA LUISA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN ROSTAND						69290	CRAPONNE
M.	LAURENSEN	CHRISTIAN	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ETIENNE MIMARD						42021	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	LAVIGNE	BRIGITTE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - THEODORE ROSSET						01460	MONTREAL LA CLUSE
Mme	LEBOT	FRANCOISE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MONT SAINT RIGAUD						69860	MONSOLS
M.	LEBREC	ARNAUD	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GEORGES CHARPAK						69126	BRINDAS
Mme	LENOBLE	MARIE-CLAIRE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - JEAN LURCAT						69008	LYON
M.	LEROUX	OLIVIER	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN-PHILIPPE RAMEAU						69410	CHAMPAGNE AU MONT D OR
M.	LEXTREY	MARC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - AIME CESAIRE						69120	VAULX EN VELIN
M.	LIENHARD	GABRIEL	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - LA MARTINIERE DUCHERE						69338	LYON CEDEX 09
M.	LIENS	JEAN-LUC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE PETIT PONT						69850	ST MARTIN EN HAUT
Mme	LINCET	FABIENNE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - PIERRE ET MARIE CURIE						42351	LA TALAUDIERE CEDEX
Mme	LINCOT	VALERIE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - GEORGES LAMARQUE						69144	RILLIEUX LA PAPE CEDEX
M.	LOPEZ	LAURENT	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE PORTAIL ROUGE						42100	ST ETIENNE
Mme	LUCIANI	MARIE-PAULE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GILBERT DRU						69003	LYON
M.	M HAOUECH	MONCEF	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - CONDORCET						69802	ST PRIEST CEDEX
Mme	MAGURNO PEINNET	ELIANE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES COTES						01960	PERONNAS
M.	MAHIAOUI	DJAMEL	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN ROSTAND						42406	ST CHAMOND CEDEX
M.	MALAIZE	LAURENT	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - CHRISTIANE BERNARDIN						69340	FRANCHEVILLE
M.	MALLET	PATRICE	042	300 - PU - LGT LYC METIER - LGT LYCEE DES METIERS - CLAUDE LEBOIS						42403	ST CHAMOND CEDEX
Mme	MANET	MARTINE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - SABINE ZLATIN						01300	BELLEY
M.	MARECHAL	JEAN-PIERRE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - BOIS FRANC						69830	ST GEORGES DE REINEINS
M.	MARITAN	ERIC	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LEONARD DE VINCI						42610	ST ROMAIN LE PUY
Mme	MARTIN	IRENE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - ALFRED DE MUSSET						69100	VILLEURBANNE
M.	MARTIN	FRANCOIS	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - DANIELLE CASANOVA						69700	GIVORS
M.	MARTINEZ	PASCAL MARIE	042	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - GEORGES BRASSENS						42800	RIVE DE GIER
Mme	MARTY-VEYRET	CHRISTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES BATTIERES						69005	LYON
M.	MATEO	PIERRE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN CLAUDE RUET						69910	VILLIE MORGON
Mme	MATHEY	CECILE	069	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - CLAUDE BERNARD						69665	CEDEX
M.	MATHIEU	REMY	069	802 - PU - RECTORAT - RECTORAT - ACADEMIE DE LYON						69354	LYON CEDEX 07
M.	MEJIAS	EMMANUEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU TONKIN						69616	VILLEURBANNE CEDEX
M.	MEKKI	AISSA	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - CLAUDE FAURIEL						42000	ST ETIENNE

M.	MERCIER	PATRICK	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN ROSTAND	01100	ARBENT
Mme	MERKLING	SANDRA	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARCEL ANTHONIOZ	01220	DIVONNE LES BAINS
Mme	MIGNON	MARIE LINE	042	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - CLAUDE FAURIEL	42007	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	MINDAY	VERONIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - GEORGES CLEMENCEAU	69007	LYON
Mme	MOLINARA	MAGALI	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - ROGER VAILLAND	01450	PONCIN
M.	MONTEIL	HUBERT	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - SAINT-EXUPERY	01206	CEDEX
Mme	MOREAU	MARIE-BRIGITTE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE L'HUPPE	01340	MONTREVEL EN BRESSE
Mme	MORISCO	JOSEPHINE	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - DU HAUT FOREZ	42600	VERRIERES EN FOREZ
Mme	MOURIER	ANNE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN ZAY	69530	BRIGNAIS
Mme	MUGNIERY	SOPHIE HELENE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - ANTOINE CHINTREUIL	01190	PONT DE VAUX
M.	MURET	SERGE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - MONTAIGNE	42510	BALBIGNY
Mme	NAUCHE	MARIE-PIERRE	001	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - GEORGES CHARPAK	01400	CHALARONNE
M.	NICOLET	RAPHAEL	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - YVON MORANDAT	01000	ST DENIS LES BOURG
M.	NUGUE	FREDERIC	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - HOTELIER	42405	ST CHAMOND CEDEX
M.	ODEN	BENOIT	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - ANDRE LASSAGNE	69300	CALUIRE ET CUIRE
M.	ODIER	SAMUEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - SIMONE LAGRANGE	69100	VILLEURBANNE
M.	OGIER	FRANCK	001	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - DE LA PLAINE DE L'AIN	01500	AMBERIEU EN BUGEY
Mme	OGOUNCHI	CARINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARC SEGUIN	42007	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	OUAHI	LAILA	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - ARISTIDE BRIAND	42100	ST ETIENNE
M.	PARDO	SYLVAIN	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - ADRIEN TESTUD	42500	LE CHAMBRON FEUGEROLLES
M.	PAUL	PHILIPPE	001	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - PAUL PAINLEVE	01108	OYONNAX CEDEX
Mme	PELISSON	CLAIRE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUISE DE SAVOIE	01160	PONT D AIN
Mme	PERLO	MARJORIE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES BRUNEAUX	42700	FIRMINY
Mme	PERRIN	FLORENCE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL CLAUDEL	01154	LAGNIEU CEDEX
M.	PERROD	CHRISTOPHE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LUCIE AUBRAC	69700	GIVORS
M.	PETITJEAN	DAMIEN	001	306 - PU - LPO LYC METIER - LPO LYCEE DES METIERS - ARBEZ CARMÉ	01100	BELLIGNAT
Mme	PHILIPPE	VERONIQUE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - EMILE MALFROY	69520	GRIGNY
Mme	PICARD	NATHALIE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE GRAND CEDRE	01270	COLIGNY
Mme	PIGNIER VINCENT	MICHELE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - BEL AIR	01140	THOISSEY
Mme	PISSARD-GIBOLLET	NATHALIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LEONARD DE VINCI	69680	CHASSIEU
M.	PLANUS	JEROME	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LES PIERRES DOREES	69620	VAL D OINGT
M.	PLEAU	PHILIPPE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - COLBERT	69372	LYON CEDEX 08
M.	POIROT	ROBERT	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - LACASSAGNE	69425	LYON CEDEX 03
M.	POMIES	ALBERT JEAN CHA	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - EUGENIE DE POMEY	69550	AMPLEPUIS
Mme	RADOSTA	ANNA	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS GRUNER	42230	ROCHE LA MOLIERE
M.	RADOSTA	ROBERT	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARIO MEUNIER	42605	MONTBRISON CEDEX
M.	RAIS	FARID	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - FAUBERT	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE

Mme	RAVAT	ANNE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JULES ROMAINS	42330	ST GALMIER
Mme	REDONDO	ANNA MARIA	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - BENOIT CHARVET	42001	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	REINHARD	ALINE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ROBERT DOISNEAU	69511	VAULX EN VELIN CEDEX
Mme	REVEL	ODILE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - VENDOME	69006	LYON
Mme	REVEL	BRIGITTE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU VALROMEY	01510	ARTEMARE
Mme	REY	SYLVAIN	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE L'ALBARINE	01230	ST RAMBERT EN BUGEY
Mme	RHETY	ISABELLE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - PIERRE BROSSOLETTE	69628	VILLEURBANNE CEDEX
Mme	RICHARD	NATHALIE	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - LOUISE LABE	69007	LYON
Mme	RICHIN	LAURENCE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - FREDERIC MISTRAL	69320	FEYZIN
Mme	RIGO	CHRISTINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LE PALAIS	42110	FEURS
Mme	RIVORY	HERVE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JULES FERRY	42328	ROANNE CEDEX
Mme	ROBIN	BENEDICTE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PIERRE VALDO	69515	VAULX EN VELIN CEDEX
Mme	ROCHAIX	PASCALE	069	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - GERMAINE TILLION	69210	SAIN BEL
Mme	ROCHAS	CHRISTOPHE	001	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - MARCELLE PARDE	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX
Mme	ROCHE	SAMUEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PROFESSEUR DARGENT	69003	LYON
Mme	ROCHER	PASCAL	042	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ALBERT CAMUS	42704	FIRMINY CEDEX
Mme	ROGET	JEAN-NOEL	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS LUMIERE	01101	OYONNAX CEDEX
Mme	RONCHAIL	PIERRE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - LA MARTINIERE DIDEROT	69283	LYON CEDEX 01
Mme	ROSIER	BERNARD	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - JULIETTE RÉCAMIER	69287	LYON CEDEX 02
Mme	ROSSELLI	JEAN-MARC	042	306 - PU - LPO - LYCEE POLYVALENT - JEREMIE DE LA RUE	42190	CHARLIEU
Mme	ROSSELLI	JEAN-MARC	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - MICHEL SERVET	42190	CHARLIEU
Mme	ROUFFETEAU	REMY	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - HONORE DE BALZAC	69694	VENISSIEUX CEDEX
Mme	ROUX	FLORENCE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - COLETTE	69800	ST PRIEST
Mme	SAVEY	RAOUL	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - PARC CHABRIERES	69600	OULLINS
Mme	SCHMITT	JEAN-PIERRE	001	302 - PU - LG - LYCEE GENERAL - LALANDE	01011	BOURG EN BRESSE CEDEX
Mme	SCIABBARRASI	BENJAMIN	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - JULES VALLES	42000	ST ETIENNE
Mme	SEBERT	PIERRE ALAIN	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JACQUES DUCLOS	69120	VAULX EN VELIN
Mme	SIMON	ROBERT	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL-EMILE VICTOR	69140	RILLIEUX LA PAPE
Mme	SOLER	DIDIER	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MARCEL PAGNOL	69310	PIERRE BENITE
Mme	SPAGNUOLO	RACHELE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - DE LA COTE ROANNAISE	42370	RENAISON
Mme	SPEISSER	ISABELLE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - CHARLES SENARD	69300	CALUIRE ET CUIRE
Mme	STRUVE	ALAIN	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL VALLON	69700	GIVORS
Mme	SUBTIL	ERIC	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LA TOURETTE	69001	LYON
Mme	TAGOURNET	CHRISTINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - LOUIS ARAGON	42300	MABLY
Mme	TAILLANDIER	ERIC ANTOINE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - MARCEL SEMBAT	69694	VENISSIEUX CEDEX
Mme	TISSERAND	LIONNEL	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - PAUL D'AUBAREDE	69230	ST GENIS LAVAL
Mme	TODISCO	MICHELE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - DU PILAT	42220	BOURG ARGENTAL

Mme	TORRENTE	MURIELLE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - PUIITS DE LA LOIRE	42021	ST ETIENNE CEDEX 1
Mme	TOURNIER	NATHALIE	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - ROGER POULNARD	01380	BAGE DOMMARTIN
M.	TRALLERO	THIERRY	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - TONY GARNIER	69676	BRON CEDEX
M.	UNDERSEE	ALAIN	069	320 - PU - LP - LYCEE PROFESSIONNEL - FERNAND FOREST	69800	ST PRIEST
Mme	URSCHIEL	NATHALIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN JAURES	69100	VILLEURBANNE
Mme	VACHER	MARIE-HELENE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ROSA PARKS	69582	NEUVILLE SUR SAONE CEDEX
M.	VAILLOUD	ALBERT	001	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - GABRIEL VOISIN	01001	BOURG EN BRESSE CEDEX
Mme	VAISSIERE	HELENE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SAINT JUST	69005	LYON
M.	VALLON	ALEXIS	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - JEAN MOULIN	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
M.	VANZETTI	PHILIPPE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - MONT SAINT RIGAUD	69860	MONSOLS
Mme	VAVRIL	STEPHANIE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - LA CLAVELIERE	69600	OULLINS
M.	VAZQUEZ	JOSE	069	300 - PU - LGT - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - EDOUARD HERRIOT	69455	LYON CEDEX 06
M.	VELTEN	JULIEN	069	281 - PU - U.P.R.P - UNITE PEDAGOGIQUE REGIONALE - DE LA REGION PENITENT DE LY	69391	LYON CEDEX 03
Mme	VILLELONGUE	PASCALE	042	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - PIERRE COTON	42510	NERONDE
Mme	VILLEMAGNE	MARTINE	042	340 - PU - CLG - COLLEGE - CHARLES EXBRAYAT	42320	LA GRAND CROIX
M.	VILLON	JEAN-PIERRE	069	320 - PU - LP - LYCEE PROFESSIONNEL - FRANCOIS CEVERT	69132	ECULLY CEDEX
Mme	VINCENT	AGNES	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - CLEMENT MAROT	69004	LYON
Mme	VOISIN	MARIE AGNES	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - DES GRATTE-CIEL MORICE LEROUX	69100	VILLEURBANNE
Mme	WEISSE	CYNTHIA	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - LUCIE AUBRAC	01250	CEYZERAT
M.	WEISSE	SYLVAIN	001	340 - PU - CLG - COLLEGE - VAUGELAS	01800	MEXIMIEUX
Mme	WITKOWSKI	CHRISTINE	069	340 - PU - CLG - COLLEGE - AMPERE	69289	LYON CEDEX 02
M.	YOUSSEFI	SEYYED	069	320 - PU - LP LYC METIER - LP LYCEE DES METIERS - HELENE BOUCHER	69631	VENISSIEUX CEDEX

Lyon, le 18 octobre 2018

Arrêté n°2018-48 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon.

Rectorat

Direction
des affaires juridiques
et du conseil aux EPLE

Département
des affaires juridiques

DAJEC / DAJ

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté n°2018-28 du 23 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon.

ARRETE

Article 1^{er} : Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté n°2018-28 du 23 mai 2018 susvisé à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon, le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du 2nd degré est fixé à 6.

Article 2 : Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1^{er} formulent auprès de la rectrice de l'académie de Lyon des propositions nominatives de représentants au plus tard le 13 octobre 2018. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.

Article 3 : Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 4 : L'arrêté n°2018-46 du 24 septembre 2018 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Marie-Danièle Campion



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle Secrétariat général
Affaire suivie par : Nicolas ESPINOSA-GALMES
Courriel : nicolas.espinosa-galmes@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04.72.61.39.64

DECISION N° 18-283 portant subdélégation en matière d'attributions générales des services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes.

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
D'Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisations et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret du 6 mai 2016 nommant M. Lionel BEFFRE préfet de l'Isère ;

Considérant la vacance momentanée du poste de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
Siège : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03 - Standard : 04 78 60 40 40
Site Clermont-Ferrand : Cité administrative, 2 rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand cedex 1
Site Rhône : 33 rue Moncey - 69421 Lyon cedex 03
www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr

Vu l'arrêté interministériel du 7 septembre 2017 nommant Madame Isabelle DELAUNAY, inspectrice de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-191 du 1^{er} avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Madame Fabienne DEGUILHEM, inspectrice de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Monsieur Bruno FEUTRIER, inspecteur de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2017 nommant Monsieur Pierre BARRUEL, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-339 du 19 octobre 2018 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DELAUNAY Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des attributions générales ;

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de Madame Fabienne DEGUILHEM, directrice régionale adjointe, de Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint et de Monsieur Pierre BARRUEL, directeur régional adjoint, la délégation de signature qui leur est conférée par l'arrêté préfectoral n°18-339 du 19 octobre 2018, sera exercée par les personnes ci-dessous désignées.

Article 2 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de la présente décision, aux personnes suivantes :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales ;
- Madame Françoise LECOUTURIER-ROUX, contractuelle de droit public de catégorie A, chargée du contrôle interne comptable, contrôleuse de gestion ;
- Monsieur Xavier PESENTI, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de gestion administrative du personnel ;
- Madame Laetitia LANGLOYS, attachée d'administration de l'Etat, chargée de la qualité de vie au travail, conseillère de prévention ;

- Madame Michelle CIBERT-GOTHON, attachée principale d'administration de l'Etat, référente ressources humaines et administration générale site de Clermont-Ferrand.

Article 3 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de la présente décision, aux personnes suivantes :

Chefs de pôle

- Monsieur Pascal ARROS, statisticien, responsable de la mission régionale d'observation, études, statistiques ;
- Madame Marie-José DODON, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle-Evaluation ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, chef du Pôle Sport ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du Pôle Social Régional ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du Pôle Emploi - Formations – Certifications ;
- Madame Cécile DELANOE, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du Pôle Jeunesse, Ville, Vie Associative.

Adjointes aux chefs de pôle et chefs de service

- Madame Pascale DESGUEES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service métiers paramédicaux et du service des métiers du travail social ;
- Madame Marie-Cécile DOHA, inspectrice de la jeunesse et des sports, adjointe au chef du pôle sport ;
- Madame Josiane GAMET, inspectrice de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, adjointe à la cheffe du pôle emploi, formations, certifications ;
- Monsieur Damien LE ROUX, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint à la cheffe du pôle jeunesse, ville et vie associative ;
- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service métiers du sport et de l'animation ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers paramédicaux ;
- Madame Pascale GUYOT DE SALINS, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service demande d'asile et intégration des populations immigrées ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Anaïs MARTINS DA CRUZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Jocelyne MORENS, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service accueil, hébergement, insertion.

Autres cadres A

- Monsieur Bruno BOYER, professeur de sport au pôle sport ;
- Madame Sophie BRUNEL, attachée d'administration de l'Etat, responsable administrative au pôle sport ;

- Madame Françoise MERMET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, affectée au service des métiers paramédicaux et au service des métiers du travail social.

Article 4 : Sont exclus de la présente subdélégation :

1. Les actes à portée réglementaire,
2. Les actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
3. Les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
4. Les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents,
5. Les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant l'Etat,
6. Les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
7. Les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
8. Les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions,

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 22 octobre 2018

La directrice régionale et départementale

ISABELLE DELAUNAY



**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle Secrétariat général
Affaire suivie par : Nicolas ESPINOSA-GALMES
Courriel : nicolas.espinosa-galmes@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04.72.61.39.64

DECISION N°18-284 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics et délégation pour les opérations de l'application informatique financière de l'Etat – CHORUS-OSIRIS

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
D'Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux règles de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Direction régionale et Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
245 rue Garibaldi – 69422 Lyon cedex 03 - Standard : 04 78 60 40 40
www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu le décret du 6 mai 2016 nommant M. Lionel BEFFRE préfet de l'Isère ;

Considérant la vacance momentanée du poste de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n° 82-389 (articles 15 et 17) et n° 82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/191 du 1er avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 septembre 2017 nommant Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Fabienne DEGUILHEM, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Monsieur Bruno FEUTRIER, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2017 nommant Monsieur Pierre BARRUEL, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-341 du 19 octobre 2018 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État;

DECIDE

Article 1 : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté préfectoral n°18-341 du 19 octobre 2018, ainsi que pour la passation des marchés publics à procédure adaptée, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DELAUNAY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Fabienne DEGUILHEM, directrice régionale adjointe, Monsieur Pierre BARRUEL, directeur régional adjoint et Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint.

Article 2 : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de chacun des programmes suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Isabelle DELAUNAY, Madame Fabienne DEGUILHEM, Monsieur Pierre BARRUEL et Monsieur Bruno FEUTRIER, la délégation de signature qui lui est conférée pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun sera exercée par :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 124-333-723 ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 124-333-723 ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 124-333-723 ;

- Monsieur Xavier PESENTI, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion administrative du personnel, pour les programmes 124-333 ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON, attachée principale d'administration de l'Etat, référente ressources humaines et administration générale site de Clermont-Ferrand, pour les programmes 124-333 ;

-

Et pour la passation des marchés publics par :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 124-333-723 ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 124-333-723 ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 124-333-723.

Article 3 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences régionales, la subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 11 du présent arrêté, aux personnes suivantes :

Chefs de pôle régionaux

- Monsieur Pascal ARROS, statisticien, responsable de la mission régionale d'observation, études, statistiques pour le programme 124 ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, chef du Pôle Sport, pour le programme 219 ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du Pôle Cohésion Sociale, pour les programmes 177-304-157 ;
- Madame Cécile DELANOE, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du Pôle Jeunesse, Ville, Vie associative, pour les programmes 147 et 163 ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du Pôle Emploi Formations - Certifications, pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations sanitaires et sociales relevant des programmes 124-304-219-163.

Adjoints aux chefs de pôle et chefs de service

- Madame Marie-Cécile DOHA, inspectrice de la jeunesse et des sports, adjointe au chef du pôle sport, pour le programme 219 ;
- Madame Josiane GAMET, inspectrice de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, adjointe à la cheffe du pôle emploi, formations, certifications, pour les programmes 124-304-219-163 ;
- Monsieur Damien LE ROUX, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint à la cheffe du pôle jeunesse, ville et vie associative, pour les programmes 147 et 163 ;
- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service métiers du sport et de l'animation pour les programmes 124-219-163 ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers paramédicaux pour le programme 124-304 ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service de protection des personnes vulnérables pour le programme 304 ;
- Madame Anaïs MARTINS DA CRUZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service de protection des personnes vulnérables pour le programme 304 ;
- Madame Françoise MERMET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, affectée au service des métiers paramédicaux et au service des métiers du travail social pour le programme 124-304 ;
- Madame Jocelyne MORENS, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service accueil, hébergement, insertion pour le programme 177.

Article 4 : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7) pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale.

Article 4 bis : S'agissant du pilotage des restitutions dans CHORUS (licence MP7) pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Françoise LECOUTURIER-ROUX, contractuelle de droit public de catégorie A, chargée du contrôle interne comptable, contrôlease de gestion ;
- Madame Sylvie BLANCHARD, gestionnaire budgétaire, affectée au service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Luc AVRIL, gestionnaire administratif et budgétaire, affecté au Pôle Social régional ;
- Madame Nadine SOULEYRE, gestionnaire administratif et budgétaire, site de Clermont-Ferrand

Article 5 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS FORMULAIRES par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale.

Article 6 : S'agissant des validations de l'ensemble des formulaires OSIRIS :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale.

Article 7 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS GRIM par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS GRIM, affectée au service Administration générale.

Article 8 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS DT par :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale, faisant fonction de correspondant CHORUS DT ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Daniella RIVIERE, chargée de formation, affectée au service Ressources humaines ;

- Madame Ghislaine BOZZO GAUDIN, gestionnaire CHORUS DT.

Article 9 : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction :

- Monsieur Pascal ARROS ;
- Monsieur Pierre BARRUEL ;
- Madame Hélène BERTHELIER ;
- Monsieur Bruno BOYER ;
- Madame Annie BRETON ;
- Madame Nathalie BREURE ;
- Madame Sophie BRUNEL ;
- Madame Marie-Hélène CAVAILLES ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON ;
- Madame Fabienne DEGUILHEM ;
- Madame Cécile DELANOE ;
- Madame Isabelle DELAUNAY
- Madame Marie DELNATTE ;
- Madame Pascale DESGUEES ;
- Madame Marie-Josée DODON ;
- Madame Marie-Cécile DOHA ;
- Madame Hélène DUCHANAUD ;
- Madame Catherine DUMOULIN ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS ;
- Monsieur Cyrille FAYOLLE ;
- Monsieur Bruno FEUTRIER ;
- Madame Axelle FLATTOT ;
- Madame Josiane GAMET ;
- Madame Nathalie GAY ;
- Madame Pascale GUYOT de SALINS ;
- Madame Sylvie HOUEL ;
- Madame Aurélie INGELAERE ;
- Madame Marie-Pierre JALLAMION ;
- Madame Maryline LAFFITTE ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD ;
- Madame Stéphanie LEMOINE ;
- Monsieur Damien LE ROUX ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER ;
- Madame Sylvie LOLLIEUX ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI ;
- Madame Françoise MERMET ;
- Madame Jocelyne MORENS ;
- Madame Christine PAOLI ;
- Monsieur Xavier PESENTI ;
- Monsieur Dominique SALON.

Article 10 : S'agissant des documents relatifs à la paie par :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale; Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat; Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale; Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales ;
- Monsieur Xavier PESENTI, attaché d'administration de l'Etat; chef du bureau de la gestion administrative du personnel ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON, attachée principale d'administration de l'Etat; référente ressources humaines et affaires générales; site de Clermont-Ferrand.

Et en cas d'empêchement par :

- Madame Yvette PERRET ;
- Madame Sylvie BLANCHARD.

Article 11 : Sont exclus de la délégation de signature accordée à Madame Isabelle DELAUNAY, outre les actes visés aux articles 6 et 7 de l'arrêté préfectoral n°2018-341 du 19 octobre 2018, tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 500.000 € pour les subventions d'investissement;
- 100.000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics; ces derniers faisant l'objet de l'article 7 précité.

Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 12 : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

Article 13 : La présente décision de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs régional de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 22 octobre 2018

La directrice régionale et départementale,

ISABELLE DELAUNAY



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle Secrétariat général
Affaire suivie par : Nicolas ESPINOSA-GALMES
Courriel : nicolas.espinosa-galmes@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04.72.61.39.64

DECISION 18-282 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics à la Direction Départementale Déléguée – Site Moncey

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
D'Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux règles de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
Siège : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03 - Standard : 04 78 60 40 40
Site Clermont-Ferrand : Cité administrative, 2 rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand cedex 1
Site Rhône : 33 rue Moncey - 69421 Lyon cedex 03
www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Etienne STOSKOPF en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Considérant l'intérim du préfet de département assuré par M. Etienne STOSKOPF, Préfet délégué pour la défense et la sécurité à compter du 18 octobre 2018, en application de l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n°82-389 (articles 15 et 17) et 82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 septembre 2017 nommant Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/191 du 1er avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 nommant Madame Christel BONNET, administratrice territoriale, Directrice départementale de la cohésion sociale du Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 18 avril 2014 nommant Monsieur Frédéric FOURNET, inspecteur de classe exceptionnelle de la jeunesse et des sports, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Rhône, directeur adjoint au directeur départemental délégué du Rhône depuis le 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-10-18-24 du 18 octobre 2018 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DELAUNAY, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

DECIDE

Article 1 : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté n°2018-10-18-24 du 18 octobre 2018, ainsi que pour la passation des marchés publics à procédure adaptée, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DELAUNAY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Christel BONNET, directrice départementale déléguée, ainsi que par M. Frédéric FOURNET, adjoint à la directrice départementale déléguée.

Article 2 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences départementales, subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes

visés à l'article 3 de l'arrêté n°2018-10-18-24 du 18 octobre 2018 et des marchés à procédure adaptée, aux personnes suivantes :

Secrétariat Général commun

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 333-724 ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 333-724 ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 333-724.

Chefs de pôle de la direction déléguée

- Mme Catherine ESPINASSE, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle hébergement, logement et accompagnement social, pour les programmes 177, 304, 157 et 183 ;
- M Gilles GONNET, attaché principal d'administration, chef du pôle politique de la ville et des solidarités pour les programmes 147 et 119.

Chefs de département et chefs de service :

- Mme Véronique VIRGINIE, attachée principale d'administration, cheffe du département de la veille sociale, de l'hébergement et de l'habitat transitoire, pour les programmes 177 et 304 ;
- M. Dominique HANOT, professeur de sport, chef de département de la gestion administrative et financière et politiques thématiques et chef du service politiques thématiques, pour les programmes 147 ;
- Mme Christine PENAUD, attachée d'administration, cheffe du service gestion administrative et financière, pour le programme 147 ;
- Mme Delphine PELLOUX, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du bureau de l'habitat transitoire ;
- Monsieur Serge TERRIER, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service interadministratif du logement ;
- Mme Claire LACHATRE, attachée principale d'administration, cheffe du service protection des personnes vulnérables pour le programme 304, 183, 157 et 177 ;

Article 3 : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7):

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire ;
- Monsieur Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire.

Article 4 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS:

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire ;
- Monsieur Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire.

Article 5 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS DT :

- Madame Axelle FLATTOT, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale, faisant fonction de correspondant CHORUS DT ;
- Madame Ghislaine BOZZO GAUDIN, gestionnaire CHORUS DT, affectée au service Administration générale.
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Daniella RIVIERE, chargée de formation, affectée au service Ressources humaines.

Article 6 : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction :

- Madame Ghislaine BENATEAU ;
- Madame Christel BONNET ;
- Madame Josette BONIN ;
- Monsieur Charles DALENS ;
- Madame Camille DAYRAUD ;
- Madame Catherine ESPINASSE ;
- Monsieur Frédéric FOURNET ;
- Monsieur Gilles GONNET ;
- Monsieur Dominique HANOT ;
- Madame Claire LACHATRE ;
- Madame Isabelle LEGRAND ;
- Madame Christine PENAUD ;
- Mme Delphine POLIN ;
- Monsieur Serge TERRIER ;
- Mme Albane VILLARD ;
- Madame Véronique VIRGINIE.

Article 7 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS GRIM par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, correspondante CHORUS GRIM.

Article 8 : Sont exclus de la délégation de signature accordée à Madame Isabelle DELAUNAY, outre les actes visés à l'article 3 de l'arrêté n°2018-10-18-24 du 18 octobre 2018, tous les actes

juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 100.000 € pour les subventions d'investissement,
- 30.000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics.

Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 9 : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

Article 10 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 11 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Départemental de la Préfecture du Rhône.

Lyon, le 22 octobre 2018

La directrice régionale et départementale,

ISABELLE DELAUNAY

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 22 octobre 2018

ARRÊTÉ N° 18-347

**portant agrément de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées
« ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » (ORSOL) en tant qu'organisme de foncier
solidaire**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.255-1 et suivants et R.255-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.329-1 et R.329-1 et suivants ;

Vu le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif dénommée « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » en date du 23 juillet 2018 ;

Considérant la composition de son organe de décision et la description de l'activité professionnelle de chacune des personnes physiques membres de cet organe ;

Considérant la désignation, par la société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE », de la société Avvens Crowe Horwath comme commissaire aux comptes de l'« ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » ;

Considérant le programme des actions envisagées par la société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » ;

Considérant que pour la réalisation de son objet social, la société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » confiera des missions à Isère Habitat, Rhône-Saône Habitat et Savoisienn Habitat ;

Considérant que sur cette base, la demande d'agrément de la société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » en date du 24 juillet 2018 satisfait aux conditions posées par l'article R.329-7 du code de l'urbanisme pour le périmètre de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition de Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » est agréée en tant qu'organisme de foncier solidaire au titre de l'article L.329-1 du code de l'urbanisme sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 2 :

La société coopérative d'intérêt collectif « ORGANISME REGIONAL SOLIDAIRE » devra, en application de l'article R.329-11 du code de l'urbanisme, adresser chaque année son rapport d'activité dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice comprenant les éléments suivants :

- 1° Un compte rendu de l'activité de l'organisme de foncier solidaire, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers, notamment ceux mentionnés à l'article R.329-5 ;
- 2° Les comptes financiers, certifiés par le commissaire aux comptes ;
- 3° La liste des bénéficiaires d'un bail réel solidaire signé avec l'organisme et les conditions de cession des droits réels au cours de l'exercice ;
- 4° Un bilan de l'activité de suivi des bénéficiaires d'un bail réel solidaire ;
- 5° La description des modalités d'information des preneurs de nouveaux baux réels solidaires ;
- 6° Si l'organisme de foncier solidaire fait appel public à la générosité, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration ;
- 7° La liste des libéralités reçues.

ARTICLE 3:

La décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4:

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales, Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales
[Signé]
Guy LÉVI



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-25-70 du 22 octobre 2018
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 6 mai 2016 nommant M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère ;
- Vu le décret du 18 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Stéphane BOUILLON ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 18-336 du 19 octobre 2018 du préfet de région par intérim, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Madame Françoise NOARS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Par arrêté préfectoral N°18-336 du 19 octobre 2018, délégation de signature est donnée à Madame Françoise NOARS, Messieurs Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions suivants :

- tous les actes de gestion interne à sa direction ;
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 1. des actes à portée réglementaire ;
 2. des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrèments ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
 3. des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
 4. des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
 5. des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
 6. des instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
 7. des réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
 8. des requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions ;
 9. des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 100 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 500 000 €.

Les exceptions visées dans le point 2 de l'article 1 ne s'appliquent pas aux décisions :

- de soumission à l'évaluation environnementale des projets relevant d'un examen au cas par cas.
- de suspensions, de radiations et de retraits d'autorisations des entreprises de transport routier ne satisfaisant plus à au moins une des conditions d'inscription au registre des transporteurs, dès lors qu'elles ont moins de 11 titres de transports.

Dans les limites fixées par les articles 3.2 et 3.3 de la note générale d'organisation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités, aux chefs de service, de délégation, de mission, d'unité départementale et à leurs délégués et leurs adjoints respectifs, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- Monsieur Eric TANAYS, directeur régional délégué ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service Connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône et Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service Prévention des risques naturels et hydrauliques, Mme Nicole CARRIE, Cheffe de service déléguée, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service Eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service Eau hydroélectricité et nature déléguée, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service ;

- M. Sébastien VIENOT, chef du service Prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service Habitat, construction, ville durable et M. Vincent TIBI, chef de service adjoint ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité aménagement paysages et M. Olivier PETIOT, chef de service délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service Réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service Commandes publiques et prestations comptables, Mme Aline DUGOUAT, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Dominique ROLAND, cheffe du service Pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} novembre 2018, Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, et M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué, M. Lionel LABEILLE, adjoint au chef de l'unité ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, M. Boris VALLAT, adjoint ;
- M. Mathias PIEYRE chef de l'unité départementale de l'Isère, Mme Claire-Marie N'GUESSAN et M. Bruno GABET, adjoints ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire et M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône, Mme Christelle MARNET, MM. Christophe POLGE et Magalie ESCOFFIER, adjoints ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie et M. Christian GUILLET, adjoint ;
- Mme Céline DAUJAN, adjointe ;
- Mme Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication.

Concernant les sujets particuliers suivants, délégation de signature est accordée, en sus des chefs de service, chefs de service délégués ou adjoints, chefs de délégation, mission et unité départementale et interdépartementale cités précédemment :

Sujets et thématiques	Agents
1A – Acquisitions foncières et expropriation Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives »	M. Julien DURAND, Mmes Aurélie BRUGIERE, Florence GEREMIA, MM. Eric SEPTAUBRE, François GRANET, Olivier MURRU, Fabrice BRIET et Cyrille BERNAGAUD
1B – Contrôle et réglementation des transports	M. Frédéric EVESQUE et Mmes Myriam LAURENT -BROUTY, Estelle POUTOU Mmes Laurence MOUTTET, Sylviane MERARD, Jocelyne TAVARD Mmes Cosette LAGARDE, Mme Françoise BARNIER
1C – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie	M. Jean-Jacques FORQUIN et Mme Évelyne BERNARD
1D – Sites et sols pollués	MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC
1E – Logement	Mme Lydie BOSC et M. Jérôme BECCAVIN
1F – Autorité environnementale (avis et décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à étude d'évaluation environnementale)	Mme Mireille FAUCON et M. Yves MEINIER
1G – Actes de gestion des ressources humaines	Mmes Yasmine RAUGEL, Agnès BAILLEUL, Magali BRUNET et Frédérique ROBLET

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 29 août 2018 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 22 octobre 2018
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-26-71 du 22 octobre 2018
portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction
régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu le décret du 6 mai 2016 nommant M. Lionel BEFFRE préfet de l'Isère ;
- Vu le décret du 18 octobre 2018 portant cessation de fonctions de M. Stéphane BOUILLON ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-337 du 19 octobre 2018 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, directrice régionale, subdélégation de signature est donnée à MM. Eric TANAYS, directeur délégué, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE, directeurs adjoints, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué et Madame Dominique ROLAND, cheffe du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} novembre 2018, Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée, dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral n° 18-337 du 19 octobre 2018.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **pour les actes et pièces relatifs à la passation et à l'exécution des marchés suivants**, aux agents ci-dessous :

2.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe du service prévention des risques naturels et hydrauliques déléguée ;
- M. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, service mobilité, aménagement, paysage, M. François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle.

2.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
 - Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué et Christophe LIBERT, chef de service adjoint ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône ; Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service, chef de pôle ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable et M. Vincent TIBI, adjoint à la cheffe de service et chef du pôle gouvernance, politiques locales, connaissance ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service commande publique et prestations comptables ;
- MM. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, service mobilité, aménagement, paysage, François GRANET, adjoint, au chef de pôle, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, M. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLET-BAZ, chef de pôle délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Puy-de-Dôme-Allier-Cantal ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie.

2.3 Pour les conventions constitutives de groupement de commande de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :

Aux agents désignés aux articles 2.1 et 2.2.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **uniquement pour les actes et pièces relatifs à l'exécution des marchés suivants**, aux agents ci-dessous :

3.1 Pour les marchés et accords-cadres de travaux :

- **dont les montants sont inférieurs à 5 225 000 € HT :**

- M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, service mobilité aménagement paysages, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle .

- **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- M. Pierre-Marie BECHON, chef du pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône adjoint, M. Frédéric COURTES, chef de l'unité prévision des crues Rhône amont Saône, Mme Julie CHEVRIER, cheffe de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET-DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, M. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord et Simon EDOUARD, chef de pôle adjoint, chargé du système d'informations ;

- M. Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières au pôle opérationnel ouest, service mobilité aménagement paysages, M. Sébastien CEREZO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructure », Mme Laure ALBINET, M. Nicolas WEPIERRE, responsables d'opérations routières au pôle opérationnel ouest, Mmes Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN, MM. Hugo WAGNEUR, Benjamin DESPLANTES et Jean-Marie STAUB, responsables d'opérations routières, pôle opération Est, MM. Guillaume GARDETTE et Vincent FARDEAU, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Métropole lyonnaise, M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, Mmes Aurélie BRUGIERE, adjointe au chef de pôle affaires foncières et financières et Florence GEREMIA, cheffe de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières ;

- M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier.

- **dont les montants sont inférieurs à 10 000 € HT :**

- Mme Catherine PAILLE, cheffe de pôle budgétaire et financier Mme Marie-Claude DONNAT, adjointe à la cheffe de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, M. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transport en charge de la gestion immobilière, pôle logistique immobilier, Mme Audrey JAILLON et M. Raymond LOPEZ, attachés au pôle logistique et immobilier.

3.2 Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services :

- **dont les montants sont inférieurs à 135 000 € HT :**

- M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué à la cheffe de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle.

- **dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT :**

- M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone ;

- M. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier , Mmes Catherine PAILLE, cheffe de pôle budgétaire et financier et Marie-Claude DONNAT, adjointe à la cheffe de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, ;

- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie développement durable (service CIDDAE) ;

- Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, cheffe de pôle délégation de bassin ;

- M. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle délégué, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service ;

- M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle politique de l'eau et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service eau, hydroélectricité et nature, cheffe de pôle, police de l'eau et hydroélectricité ;

- M. Jérôme BECCA VIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;

- M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est, Mmes Myriam LAURENT-BROUTY cheffe de pôle réglementation secteur Est, Estelle POUTOU, cheffe de pôle contrôle et réglementation secteur Ouest ;
- M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme ;
- M. Fabrice CHAZOT, chef délégué de l'unité interdépartementale, Loire-Haute-Loire ;
- M. Céline DAUJAN , adjointe de la mission juridique ;
- M. Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication ;
- Mme Monique NOVAT, coordonnatrice de la MIGT Lyon et Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT.

• **dont les montants sont inférieurs à 40 000 € HT :**

- M. Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues, Grand Delta, Mme Claire BOULET-DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, cheffe de l'unité réseau, MM. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef de l'unité prévision ;
- MM. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône et Pierre-Marie BECHON, chef de pôle adjoint, chef d'unité hydrométrie maintenance Rhône-Alpes ;
- Mme Julie CHEVRIER, cheffe de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier et M. Samuel GOYARD, chargé de mission hydrologie-hydraulique ;
- MM. Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du nord et Simon EDOUARD, chef de pôle adjoint, chargé du système d'informations ;
- M. Olivier BONNER, adjoint au chef de pôle ouvrage hydraulique, chargé de la coordination technique et des barrages concédés ;
- Mme Clara VILLAR, cheffe du pôle plan Rhône ;
 - M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, MM. Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, chef de pôle délégué politique de l'eau et Mmes Brigitte GENIN, cheffe de l'unité laboratoire, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement, Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air énergie et Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle ;
- M. Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaires foncières et financières, service mobilité aménagement paysages, Mmes Aurélie BRUGIERE, adjointe au chef de pôle, Florence GEREMIA, cheffe de l'unité Lyon, Isabelle BLANC, Sarah EMMELIN, MM. Benjamin DESPLANTES, Jean-Marie STAUB, Hugo WAGNEUR, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Est, Guillaume GARDETTE , Vincent FARDEAU, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Mme Laure ALBINET, MM. Guillaume ASTAIX et Nicolas WEPIERRE, responsables d'opérations routières, pôle opérationnel Ouest, M. Sébastien CEREZO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructure » ;
- Mme Annick CHALENDARD, chargée de mission auprès de la cheffe de service pilotage animation et ressources humaines régionales et de la cheffe de service déléguée ;
- Mme OUCHIAR Malika, cheffe de la mission qualité ;
- Mmes Sylvie LEOTARD, cheffe de mission pilotage, secrétariat général, Jocelyne OSETE, cheffe de pôle ressources humaines, formation, Yasmine RAUGEL, cheffe du pôle ressources humaines - formation-GPEEC par intérim et Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, cheffe de l'unité carrière et suivi des effectifs Lyon, M. Jean-Louis MAGNAN, chef d'unité formation-GPEEC, M. Bernard CHAZAUD, président du CLAS Lyon, M. Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information, Mmes Anaïs ALBERTI, cheffe de pôle déléguée technologies de l'information, Audrey JAILLON, responsable de l'unité gestion des achats, de la reprographie et de l'entretien, Geneviève LEVEQUE, cheffe de l'unité gestion de l'accueil, du standard et du courrier et M. Raymond LOPEZ, responsable de l'immobilier ;
- Mmes Magali BRUNET, cheffe de l'unité ressources humaines, Clermont-Ferrand, secrétariat général, Chantal NIVAT-LEROY, présidente du CLAS Clermont-Ferrand, M. Gilles FALGOUX, adjoint au chef d'unité gestion des véhicules et des titres de transports, en charge de la gestion immobilière ;
- Mme Caroline COUTOUT, cheffe de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire ;
- M. Alain BERTHELOT, responsable du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- MM. Thierry PASCAL, chargé de mission mobilité logistique, pôle stratégie animation, Gilles CHEVASSON, chargé de mission ferroviaire et mobilité, pôle opérationnel ouest, Pierre ULLERN, chargé de mission mobilité, pôle stratégie animation, Mmes Tiphaine LE PRIOL, Clémentine HARNOIS, chargées de mission ferroviaire et mobilité et M. Olivier BONNEAU, chargé de mission mobilité CPER appui opérationnel ;
- M. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Jérémie DUMAS, chef d'unité service prévision des crues Allier, pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- Mme Aline DUGOUAT, adjointe à la cheffe de service commande publique et prestations comptables, cheffe de pôle commande publique.

• **dont les montants sont inférieurs à 5 000 € HT :**

- Mme Christelle MARNET, adjointe à la cheffe de l'unité départementale du Rhône, cheffe de la cellule territoriale ;
- Mme Magalie ESCOFFIER adjointe au chef de l'unité départemental du Rhône, cheffe de la cellule, chargée PPA-SPIRAL et Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité départemental du Rhône, chef de la cellule chargé PPRT ;
- M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- Mmes Monique NOVAT, coordinatrice MIGT, Mireille GRAVIER-BARDET, secrétaire générale MIGT et Maya HALBWACHS, attachée à la MIGT Lyon ;
- Mme Elisabeth COURT, déléguée au chef de l'unité laboratoire, pôle politique de l'eau.

• **dont les montants sont inférieurs à 1 500 € HT :**

- M. Luis DIEZ, chauffeur de la direction, ;
- M. Vincent BOYENVAL, chef d'unité chargé de l'unité contrôle des transports routiers, équipe fonctionnelle régionale ; Vanessa JUILLET, chargée de mission ;
- Mmes Linda SAADA, chargée d'affaires foncières, pôle affaires foncières et financières, Cindy ROUDET, chargée d'affaires foncières, MM. Alain ALLIER, chargé d'affaires foncières et financière, Hubert CHANTADUC, chargé d'affaires foncières et financière ;
 - MM. Patrick DUBY, Gérard ROGEON, Didier TROUSSEL, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône, M. Christophe DELCOURT, Mme Pascale MAZZOCHI, M. Emile BACH VAN BEN et M. Bruno TEYSSIER, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Grand Delta, M. Vincent BONTEMPS, attaché au pôle hydrométrie et prévision des crues Alpes du Nord ;
- MM. Pascal CONIASSE, Henri BERNARD et Guillaume BOUCHET et Christophe PIGEOLAT, attachés au pôle hydrométrie prévision des crues Allier ;
- M. Mathieu TEXIER, chef de l'unité eau souterraine, M. Franck VERY, technicien hydrobiologiste et Mme Marie-Paule MONDIERE, cheffe d'unité gestion (service EHN).

3.3 Pour les marchés et accord cadres de travaux supérieurs à 5 225 000 € HT et pour les marchés et accords cadres de fournitures et services supérieurs à 135 000 HT, dans le cas uniquement d'actes additionnels dont l'incidence financière est inférieure à 10 % du montant initial du marché :

- Mme Caroline EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation, service mobilité aménagement paysages, M. Christophe BALLEZ, délégué au chef de pôle et M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest et François GRANET, adjoint au chef de pôle.

3.4 Pour les marchés à bons de commande :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées en article 1, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés aux articles 2 et 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande des marchés à bon de commande dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées et d'un montant annuel cumulé de 90 000 € HT par marché.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du 29 août 2018 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour les marchés passés selon une procédure adaptée, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en charge des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 22 octobre 2018
pour le Préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2018-09-26-72 du 22 octobre 2018
portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de
budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement
secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 6 mai 2016 nommant, M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère ;
- Vu le décret du 18 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Stéphane BOUILLON
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 18-337 du 19 octobre 2018 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, directeurs adjoints pour l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de bassin à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes ainsi que de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, à l'effet de viser les décisions autorisant à procéder à des recrutements ;
- de responsable de centre de coûts ;
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

En particulier, conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017-442 du 24 octobre 2017, il est donné à Mme Françoise NOARS, en tant que responsable de l'unité opérationnelle de la DREAL pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, sous réserve de non dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, la délégation pour :

- autoriser des ajustements de programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validés en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas de 20 % en plus ou en moins de manière isolée entre opérations, sans toucher les enveloppes entre UO. Hors de la limite ainsi définie, le Pré-CAR est saisi pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.
- procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.
- procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les ré-allocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 % doivent être soumises au Pré-CAR pour avis, préalable à celui du CAR. La décision définitive relève du Préfet de Région.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans la limite de la délégation consentie à Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à :

Pour l'ensemble des programmes pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de celle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs :

- Mme Dominique ROLAND, cheffe du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} novembre 2018. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, sont autorisés à signer les actes relatifs à la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, dans les mêmes conditions ;
- Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe déléguée du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, M. Sébastien REVELLO, chef de pôle pilotage régionale et Mme Véronique PORTRAT, assistante de gestion.

Par programme, en tant que « pilote de BOP », pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux à l'effet répartir entre les UO les crédits du programme concerné :

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et à Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée eau hydroélectricité et nature pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service et chef de pôle, M. Jérôme BECCA VIN et Mme Lydie BOSC, chefs de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;

- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydraulique et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, MM. Olivier PETIOT, chef du service mobilité aménagement paysages délégué, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes des crédits des UO rattachées à la DREAL, à M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis HONORE et M. Thierry LAHACHE, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, des crédits alloués ou des dépenses autorisées, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Yannick MAJOREL, chef de pôle commande publique et prestations comptables et Mme Dominique ROLAND, cheffe du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} nombre 2018, Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 217 régional (CPPEDMD) ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée eau hydroélectricité et nature, MM. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle et M. Christophe BALLEET-BAZ, chef de pôle délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCAVIN et Mme Lydie BOSC, chefs de pôle, MM. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, Olivier PETIOT, chef de service délégué, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle et M. Christophe BALLEET-BAZ, chef de pôle délégué, Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) et du programme 174 « énergie climat et après-mines » (ECAM) ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service « prévention des risques naturels et hydrauliques » et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef de service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST) ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » (SER) ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué et Christophe LIBERT, adjoint de la cheffe de service pour ce qui concerne les crédits du programme 159 « expertise, information, géographique et météorologique » (EIGM) ;

- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR), action 01-17.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

- Mme Dominique ROLAND, cheffe du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ROLAND, Mohammed SAIDI (à compter du 1^{er} novembre 2018) et Mme Marie-Paule JUILHARD :

- M. Vincent TRONCY, Mme Michèle GABILLAT, Mme Carole RIVIERE VANROKEGHEM, Mme Géraldine OMBRET et Mme Lætitia BERNARD.

ARTICLE 5 :

Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacement, subdélégation est donnée aux agents ci-après pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes, pour les personnels de leur service ou unité, ou les personnels dont leur service bénéficie des prestations en application de l'annexe 2 de l'arrêté portant organisation de la DREAL susvisé :

- MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général, M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué, Mmes Catherine PAILLE, cheffe de pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, pôle budgétaire et financier, Sylvie LEOTARD, cheffe de la mission pilotage, Jocelyne OSETE, cheffe du pôle ressources humaines, formation, Yasmine RAUGEL, cheffe de pôle ressources humaines, formation, GPEEC par intérim, Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité carrière et suivi des effectifs Lyon, MM. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier, Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information, Mme Anaïs ALBERTI, cheffe de pôle déléguée technologies de l'information, MM. Stéphane KALUZNY, chef d'unité équipement des technologies de l'information et de la communication, Guy VILLENEUVE, chef d'unité délégué équipement des technologies de l'information et de la communication, Stéphane BOISMENU, chef d'unité réseaux-serveurs, Thierry MATHAT, chef d'unité délégué réseaux-serveurs ;
- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise, M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone et M. Hervé DUMURGIER, chef d'unité défense et sécurité civiles, délégation de zone préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef du service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaire foncière et financière, Mmes Aurélie BRUGIERE, adjointe, Florence GEREMIA, cheffe de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières, MM. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières, M. Sébastien CEREZO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructures », Mme Carole EVELLIN MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mme Dominique ROLAND, cheffe du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et M. Mohammed SAIDI qui la remplacera à compter du 1^{er} novembre 2018 et Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT, adjoint de la cheffe de service, chargé du pilotage du système d'information, Mme Magali DI SALVO, cheffe de pôle systèmes d'information géographique, Julien LARDEMER, chef de pôle adjoint, François-Xavier ROBIN, chef de pôle connaissance et observations statistiques, Mme Anne DUCRET, cheffe de pôle adjoint, M. Yves POTHIER, chef de pôle adjoint, Mme Mireille FAUCON, cheffe de pôle autorité environnementale, MM Yves MEINIER, chef de pôle adjoint, Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, Mme Odile JEANNIN, cheffe de pôle déléguée ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service et Mme Clara VILLAR, cheffe du pôle plan Rhône ;

- M. Alain BERTHELOT, chef du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCAVIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, M. Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Gérard CARTAILLAC, adjoint, au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle risques technologiques, mines et carrières, Mme Carole CHRISTOPHE, cheffe d'unité sol et sous-sol et M. Pierre FAY, chef d'unité appareils à pression - canalisations ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée, MM. Jean-Luc BARRIER, délégué au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de mission GEMAPI, Olivier BONNER, adjoint au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de la coordination technique et des barrages concédés, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service, MM. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, Pierre-Marie BECHON, adjoint au chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, chef d'unité hydrométrie Rhône-Alpes, Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, MM. Guillaume CHAUVEL, chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef d'unité prévision, Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord, Mmes Sylvie CABOCHE, Sylvia BILLOTET et Patricia SALIBA, assistantes du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Julie CHEVRIER, cheffe de pôle hydrométrie, prévision des crues Allier, MM. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, Jérémie DUMAS, chef d'unité service, prévision des crues Allier et Samuel GOYARD, chargé de mission hydrologie au pôle hydrométrie, prévision des crues Allier ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée eau hydroélectricité et nature, MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle, Mmes Brigitte GENIN, cheffe de l'unité laboratoire, cheffe de projet hydrobiologie et DCE, Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, MM. Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mmes Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle et Marie-Paule MONDIERE pour le BOP 113 ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service commande publique et prestations comptables et Mme Aline DUGOUAT adjointe ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est et Mmes Myriam LAURENT-BROUTY, cheffe de pôle réglementation secteur Est, Estelle POUTOU, cheffe du pôle contrôle et réglementation Ouest ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint au chef de l'unité et Mme Edith GALIUSSI, assistante au chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, M. Boris VALLAT, adjoint au chef de l'unité et Mme Laurence DEYGAS, assistante du chef d'unité ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère, ainsi que M. Bruno GABET et Mme Claire-Marie N'GUESSAN, adjoints au chef de l'unité ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire, M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué dans la Haute-Loire, et Mme Corinne DESIDERIO, coordonnateur cellule eau, air, risques, chargée de mission risques ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône et Mme Magalie ESCOFFIER, Christophe POLGE, Mme Christelle MARNET, adjoints au chef de l'unité, M Yves DUCROS, chef de la cellule véhicules et Mme Marie-José SEVEYRAC, assistante du chef de l'unité départementale du Rhône, ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie, M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité, Mme Carole BLASCO, assistante du chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie et Mme Isabelle NOUCHY, assistante de l'adjoint d'unité et de la chargée de mission Qualité de l'air Lyon Turin Ferroviaire ;
- MM. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité et M. Pierre VINCHES, chef de l'unité interdépartementale délégué dans le Cantal ;
- M. Cécile DAUJAN, adjointe du chef de la mission juridique ;
- M Géraldine DEROZIER, chef de la mission communication ;

- Mme Annie NORMAND, chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, MM. Christian VEIDIG et Vincent PERCHE, adjoints au chef de bureau ;
- M. Marc HOONAKKER, chef du BETCGB par intérim ;
- Mme Caroline COUTOUT, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire, ainsi que MM. Olivier VEYRET, Richard ESCOFFIER et Olivier RICHARD, Fabrice DUFOUR et Régis BECQ ;
- Mme Monique NOVAT, coordonnatrice de la MIGT 6 et Mme Christine DEFFAYET, secrétaire générale de la MIGT.

Pour valider le transfert des états de frais de déplacement vers l'application comptable Chorus, délégation est donnée à :

- Mmes Catherine PAILLE, cheffe du pôle budgétaire et financier, Marie-Claude DONNAT, adjointe au chef de pôle, responsable unité comptable, M. Stéphane VINCENT, gestionnaire unité comptable, au pôle budgétaire et financier ;
- Mme Marie-Christine CHAROUD , pour le BOP 181 ;
- M. Sébastien MOLINIER et Mme Marie-Paule MONDIERE, pour le BOP 113.

ARTICLE 6 :

• Des habilitations sont accordées aux agents, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour l'utilisation du progiciel CHORUS, des logiciels Chorus formulaires et Argos interfacés avec CHORUS et l'utilisation des cartes achat. Une décision spécifique d'habilitation de la directrice liste les habilitations valant validation dans ces logiciels ou outils financiers. Ce document nominatif interne, régulièrement mis à jour, ne fait pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône-Alpes.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 500 000 € pour les subventions d'investissement, et à 100 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché publics. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

- M. Olivier FOIX, chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Nicolas CROSSONNEAU ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole Lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEET-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué et Christophe LIBERT adjoint de la cheffe de service ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCAVIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Mmes Nicole CARRIE et Mériem LABBAS ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT chef de service délégué ;

- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de Dôme ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité interdépartementale de la Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- M. Cécile DAUJAN, adjoint du chef de la mission juridique ;
- M. Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 € :

- MM. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, service eau hydroélectricité, nature, Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau, Mme Brigitte GENIN, cheffe de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE,
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, service prévention des risques industriels, climat air, énergie, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air, énergie, Mme Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle,
- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, service connaissance, information, développement durable, autorité environnementale.

ARTICLE 8 :

L'arrêté antérieur n° DREAL-SG-2018-08-29-68 du 29 août 2018 de Madame Françoise NOARS, portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL en charge des affaires générales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018
pour le Préfet, et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2018-10-23-93 du 23 octobre 2018
portant subdélégation de signature au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) aux agents de
la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

La directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 321-1 et R. 321-11 ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère ;
- Vu le décret du 18 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Stéphane BOUILLON ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne- Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n°18-338 du 19 octobre 2018 du préfet de région par intérim, portant délégation de signature au titre de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) à Madame Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à Messieurs Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour signer tout acte ou écrit relevant des attributions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 2017-440 du 24 octobre 2017.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, cette subdélégation est accordée à Madame Sabine MATHONNET, chef du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service HCVD, M. Jérôme BECCA VIN, chef du pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Stéphanie BAUREGARD, adjointe au chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable .

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 29 août 2018 portant délégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'ANAH est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 23 octobre 2018
pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS

ARRETE SG n° 2018-71
Portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie et aux secrétaires généraux adjoints, pour les affaires générales et les marchés publics

LA RECTRICE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** les articles D 222-20 et R 911-88 du code de l'éducation autorisant le recteur à déléguer sa signature,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, et notamment l'article 15,
- VU** le décret du 27 avril 2018 nommant Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU** les articles R 2313-1 à R 2313-3 et R 2313-5 du code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2008 portant application de l'article 15 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 portant nomination et classement de Mme Maria GOËAU dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 nommant et détachant madame Valérie RAINAUD, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant nomination et classement de M. Gwendal THIBault dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté ministériel du 13 mars 2017 nommant et détachant M. Fabien JAILLET dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de Grenoble,

- VU** l'arrêté n°38-2018-05-02-003 du 2 mai 2018 du préfet de l'Isère donnant délégation de signature à Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur et de personne responsable des marchés,
- VU** l'arrêté n°2018-311 du 19 octobre 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim donnant délégation de signature à Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble pour les affaires générales,
- VU** l'arrêté n°2018-312 du 19 octobre 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim donnant délégation de signature à Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble en tant que responsable du budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle,
-

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Valérie RAINAUD**, secrétaire générale de l'académie, à l'effet de :

❶ signer tout arrêté, acte, décision, correspondance, concernant l'organisation et le fonctionnement du rectorat et des établissements scolaires de l'académie, les locaux appartenant à l'Etat et à ses établissements publics, l'éducation des élèves, la vie scolaire, l'aide aux élèves et étudiants, la gestion des personnels enseignants, d'éducation, de direction, d'inspection, administratifs, ouvriers, de service et de santé, sociaux, d'information et d'orientation, dans la limite des compétences attribuées aux recteurs d'académie,

❷ signer les mémoires en défense devant les tribunaux, y compris ceux opposant la prescription quadriennale,

❸ signer les documents lui permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de l'académie pour la part relevant de l'autorité du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

❹ présider tout conseil ou comité dans la limite des compétences dévolues aux recteurs d'académie et de la réglementation relative à la composition desdits conseil et comité,

❺ émettre les ordres de reversement, dans les cas prévus par le décret du 5 mars 2008 susvisé, et les arrêtés de débet à l'encontre des agents comptables des EPLE et les arrêtés de débet à l'encontre des régisseurs des EPLE et, après avis du DDFIP, les décisions constatant la force majeure,

❻ mettre en place les procédures relevant du code des marchés publics (passation, signature et exécution).

❼ signer tous les actes de disposition et de gestion patrimoniale relatifs aux biens fonciers et immobiliers concernant le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

❽ signer les marchés, contrats et bons de commande en ce qui concerne les opérations d'investissement immobilier relevant du BOP 724 « opérations immobilières déconcentrées » relatives aux bâtiments occupés par les services du rectorat dans le département de l'Isère et pour lequel le préfet de l'Isère reçoit des crédits en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, et envoyer, pour insertion dans les journaux d'annonces légales, les avis d'appel public à la concurrence de ces opérations d'investissement,

❾ signer les documents, en tant que responsable des opérations d'inventaire, entrant dans le périmètre des opérations de clôture, au sens de l'article 162 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, délégation est donnée à **Mme Maria GOËAU**, **MM Gwendal THIBault** et **Fabien JAILLET**, adjoints à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, à effet de signer les actes, décisions et arrêtés et de présider les conseils et comités visés à l'article 1.

ARTICLE 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°2018-21 du 7 mai 2018.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Grenoble, le 22 octobre 2018

Fabienne BLAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ARRETE SG n°2018-72

portant délégation de signature à certains fonctionnaires
de l'académie de Grenoble

LA RECTRICE

- VU La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU L'article D.222-20 du code de l'éducation autorisant les recteurs à déléguer leur signature,
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU Les articles R 911-82 à R 911-89 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration relatives aux personnels,
- VU L'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, information et orientation de l'enseignement du second degré,
- VU L'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le code des marchés publics et les textes subséquents,
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, article 38, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU Le décret du 27 avril 2018 nommant Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU L'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 portant nomination et classement de Mme Maria GOËAU dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble ,
- VU L'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 nommant et détachant Mme Valérie RAINAUD, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble,
- VU L'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant nomination et classement de monsieur Gwendal THIBAUT, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint à la secrétaire

générale de l'académie de Grenoble,

- VU** L'arrêté ministériel du 13 mars 2017 portant nomination et détachement de M. Fabien JAILLET dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de Grenoble,
- VU** Les conventions de délégation de gestion n°2010-21, 2010-22, 2010-23, 2010-24 et 2010-25 du 1^{er} septembre 2010 relatives à l'organisation financière du ministère de l'éducation nationale dans le cadre du déploiement CHORUS,
- VU** L'arrêté n°2018-311 du 19 octobre 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes donnant délégation de signature à Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble, relatif aux attributions générales,
- VU** L'arrêté n°2018-312 du 19 octobre 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes donnant délégation de signature à Madame Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble, en tant que responsable du budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle,
- VU** L'arrêté rectoral n°2018-71 du 22 octobre 2018 portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie et aux secrétaires généraux adjoints.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie, Mme Maria GOËAU, M. Gwendal THIBAUT et M. Fabien JAILLET, secrétaires généraux adjoints.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, secrétaires généraux adjoints, délégation de signature est donnée à

M. Hugues DESCAMPS, chef de la division budgétaire et financière (DBF) et de la plateforme académique CHORUS, pour

❶ la signature des pièces relatives aux crédits de rémunération (titre 2) et de fonctionnement (hors titre 2), des budgets opérationnels de programme (B.O.P.) et des unités opérationnelles (U.O), pour l'ensemble de l'académie, concernant les dépenses et les recettes,

❷ la signature des documents, en tant que responsable des opérations d'inventaire, entrant dans le périmètre des opérations de clôture, au sens de l'article 162 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de M. Hugues DESCAMPS, délégation de signature est **Mme Tiphaine PAFFUMI**, seulement pour ce qui concerne le ❷ ci-dessus.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de M. Hugues DESCAMPS, délégation de signature est donnée, dans les mêmes conditions, sauf pour ce qui concerne le ❷ ci-dessus, à **M. Thomas PELLICOLI**, adjoint et chef de la DBF1.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de M. Hugues DESCAMPS et de M. Thomas PELLICOLI, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline ORTEGA**, chef du bureau DBF3, pour ce qui concerne les pièces financières relatives à l'action sociale, aux frais de déplacement et aux accidents de service, à l'exclusion des décisions faisant grief.

ARTICLE 3 : Pour ce qui concerne la plateforme CHORUS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, secrétaires généraux adjoints, délégation de signature est donnée à

M. Hugues DESCAMPS, chef de la division budgétaire et financière (DBF) et de la plateforme académique CHORUS, pour les pièces relatives aux crédits de rémunération (titre 2) et de fonctionnement (hors titre 2), des budgets opérationnels de programme (BOP) et des unités opérationnelles (UO), pour l'ensemble de l'académie, dans ses rôles de responsable budget (RBOP, RUO), dépenses (EJ et DP) et recettes.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de M. Hugues DESCAMPS et de M. Thomas PELLICOLI, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions, concernant le budget, les dépenses et les recettes à **Mme Tiphaine PAFFUMI**, chef du bureau DBF2

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de M. Hugues DESCAMPS, de M. Thomas PELLICOLI et de Mme Tiphaine PAFFUMI, délégation est donnée à :

Mmes Rachel BARDE, Najilla BENDALI, Lucile BELLOTTI, Kamer CAMOGLU, Stéphanie RICHALET et Sophie LECOQ, ainsi qu'à M. Fabrice SALA, pour les dépenses des services du rectorat, des directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie, et du CROUS en tant que service bénéficiaire (bourses de l'enseignement supérieur),

Mmes Marie MAGRO, Christiane LIEGEOIS, Isabelle ARNOLDI, Valérie BOISSENOT et M. Stanislas MERMOZ pour la certification du service fait des dépenses du rectorat, des directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie,

Mmes Muriel ARNOL, Marjorie NAPOLITANO et Agnès LIMANDRI-ODDOS pour toutes les recettes non fiscales des services du rectorat, des directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'académie et du CROUS en tant que service bénéficiaire (bourses de l'enseignement supérieur)

Mme Anne-Marie EGGER pour les dépenses immobilières de l'académie de Grenoble.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de M. Hugues DESCAMPS, de M. Thomas PELLICOLI et de Mme Tiphaine PAFFUMI, délégation de signature est donnée à

Mme Sophie LECOQ pour le budget et les dépenses des services du rectorat et des directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'académie

ARTICLE 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à :

M. Emmanuel DELETOILE, chef de la division des personnels de l'administration (DIPER A)

pour signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la gestion des personnels gérés par la division, ainsi que les actes relatifs aux pensions et validations des services des personnels non titulaires gérés par la division des personnels enseignants et les actes relatifs à la retraite pour invalidité des personnels ATOS, sauf :

- les arrêtés de renouvellement et de prolongation de stage,
- les actes relatifs à la procédure et aux décisions disciplinaires,
- les autres actes individuels pouvant faire grief : mutation dans l'intérêt du service, licenciement pour insuffisance professionnelle, radiation pour abandon de poste, attribution et refus de l'honorariat, refus de mise en disponibilité, de mise à la retraite, d'entrée en CDI, ...
- les arrêtés collectifs : liste d'aptitude, tableau d'avancement, avancement d'échelon, ...
- les actes suivants relatifs à la gestion des personnels de catégorie A : mise en disponibilité, mise à la retraite, titularisation, renouvellement et prolongation de stage
- l'ensemble des actes administratifs relatifs à la gestion des personnels de direction et d'inspection.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de M. Emmanuel DELETOILE, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à **Mme Sandrine SÉNÉCHAL**, adjointe au chef de la division des personnels de l'administration, chef du bureau DIPER A3

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de M. Emmanuel DELETOILE et de Mme Sandrine SÉNÉCHAL, délégation de signature est donnée à :

- **M. Michaël SHEBAGO**, chef du bureau DIPER A2, pour les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale, les indemnités, les congés de longue maladie et de longue durée des personnels administratifs, médicaux et sociaux, de laboratoire et les adjoints techniques.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement des six fonctionnaires cités ci-dessus, seulement pour ce qui concerne la gestion de leur bureau respectif, délégation de signature est donnée à :

- **M. Serge SOLE**, chef du bureau des pensions et des validations des services auxiliaires,

- **Mme Fabienne MERCIER**, chef du bureau DIPER A1 pour les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités des personnels de direction, d'inspection ou de détachement sur emploi fonctionnel,

ARTICLE 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Marie-France BRIGUET, chef de la division des personnels enseignants (DIPER E) par intérim, jusqu'au 31 octobre 2018, et à **M. Laurent VILLEROT**, à compter du 1^{er} novembre 2018, pour signer tous les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants, sauf :

- les arrêtés de renouvellement et prolongation de stage,
- les actes relatifs à la procédure et aux décisions disciplinaires,
- les autres actes individuels pouvant faire grief : mutation dans l'intérêt du service, licenciement pour insuffisance professionnelle, radiation pour abandon de poste, attribution et refus de l'honorariat, les refus de mise en disponibilité, refus de mise à la retraite, refus d'entrée en CDI...
- les arrêtés collectifs : liste d'aptitude, tableau d'avancement, avancement d'échelon, ...

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de Mme Marie-France BRIGUET (période du 1^{er} au 31 octobre 2018) ou de M. Laurent VILLEROT (à compter du 1^{er} novembre 2018), délégation de signature est donnée, seulement pour ce qui concerne la gestion de leur bureau respectif, pour :

① les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale, les indemnités et les retraites pour invalidité des personnels enseignants des lycées, collèges, lycées professionnels des personnels d'éducation et d'orientation ainsi que les dépenses relatives aux allocations perte d'emploi des personnels gérés par la DIPER A et par la DIPER E, et des maîtres du privé,

② les attestations d'employeur destinées à Pôle Emploi,

③ les congés de longue maladie et de longue durée

délégation de signature est donnée à :

- **Mme Christelle BOCHET**, chef du bureau DIPER E1 pour les professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) et pour les personnels des disciplines lettres, documentation,

philosophie, arts plastiques, musique, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales,

- **Mme Brigitte METRAL**, chef du bureau DIPER E1 pour les chefs de travaux, les assistants étrangers et les personnels des disciplines mathématiques, sciences physiques, sciences et techniques de l'industrie, ingénierie de la formation, langues, technologie, arts appliqués,

- **M. Fabien RIVAUX**, chef du bureau DIPER E2, pour les professeurs d'EPS, les PLP, les COP et les CPE,

- **Mme Karine DIMIER-CHAMBET**, chef du bureau DIPER E3, pour les maîtres auxiliaires, les enseignants contractuels et les vacataires, ainsi que pour l'aide au retour à l'emploi des personnels enseignants et des IATOSS.

ARTICLE 6- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Isabelle CHAILLAN, chef de la division de l'enseignement privé pour signer tous les actes relatifs à la gestion des personnels des établissements d'enseignement privés, sauf :

- les arrêtés de renouvellement et de prolongation de stage,
- les actes relatifs à la procédure et aux décisions disciplinaires,
- les autres actes individuels pouvant faire grief : résiliation de contrat, retrait d'agrément, refus de mise en disponibilité, refus de mise à la retraite, refus de contrat définitif, refus d'entrée en CDI...
- les arrêtés collectifs : liste d'aptitude, tableau d'avancement, avancement d'échelon, ...

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de Mme Isabelle CHAILLAN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions à

M. Philippe CAUSSE, adjoint au chef de la division de l'enseignement privé

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET, de Mme Isabelle CHAILLAN et de M. Philippe CAUSSE, délégation est donnée, pour ce qui concerne les pièces relatives aux dépenses concernant la rémunération principale et les indemnités des maîtres du privé, à

- **Mmes Martine COELHO et Evelyne DEBOURBIAUX**

ARTICLE 7 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Béatrice GARCIA, chef du service retraite interuniversitaire et du service interuniversitaire des traitements, pour la liquidation et le mandatement des pièces afférentes à la rémunération principale et accessoire, ainsi qu'aux indemnités des personnels d'Etat de l'enseignement supérieur, sauf pour les personnels des établissements qui ont opté pour les responsabilités et compétences élargies, en application de l'article L 712-8 du code de l'éducation.

ARTICLE 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Bénédicte THERMOZ-LIAUDY, chef de la division de la logistique (DIL), pour les pièces relatives à la commande et à la liquidation des opérations liées au fonctionnement du rectorat et des CIO.

ARTICLE 9 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Annie ASTIER, chef de la FTLV, division de la formation pour les pièces relatives à la mise en œuvre du plan académique de formation et pour le fonctionnement de la division de la formation

➤ En cas d'absence de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de Mme Annie ASTIER, délégation de signature est donnée à :

- **Mesdames Maria SPATARO SCHEIDEL et Françoise TEYSSONNEYRE** pour la signature des pièces relatives à la mise en œuvre des formations, à la gestion des stages et du droit individuel à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation,
- **Monsieur Frédéric CHATELAIN** pour la signature des pièces relatives à la validation des rémunérations et des états de frais, des bons de commande et des factures,

ARTICLE 10 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

M. Laurent VILLEROT, chef de la Division des Établissements (DIVET)

- 1- pour les pièces justificatives de la liquidation des subventions versées aux EPLE et aux établissements privés sous contrat
- 2- pour la signature des accusés de réception des budgets, des budgets modificatifs et des comptes financiers adoptés par les conseils d'administration des lycées, conformément à l'article R 421-59 du code de l'éducation
- 3- pour le contrôle de légalité des actes dans le domaine financier et de l'action éducatrice des lycées, prévu par l'arrêté n°2018-123 du 4 mai 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment :

❶ signer les lettres d'observations valant recours gracieux adressées aux lycées, dans le cadre du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et de leurs établissements publics,

❷ signer les accusés de réception des actes des lycées.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement des cinq fonctionnaires cités ci-dessus, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à **M. Jean-Luc IMBERT**, chef du bureau DIVET 1, à l'exclusion des documents mentionnés au point 3 ci-dessus.

ARTICLE 11 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Caroline OZDEMIR, chef de la division de l'organisation scolaire (DOS) pour la signature des courriers relatifs à l'attribution des moyens d'enseignement quand elle est favorable aux demandes des chefs d'établissement.

ARTICLE 12 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

M. Gérard OLIVIÉRI, responsable du service juridique et contentieux de l'académie, pour :

- signer les décisions relatives aux demandes de protection juridique en cas d'atteinte aux biens des personnels, à l'exception des personnels d'encadrement,
- signer les demandes de paiement faites auprès de la DBF, notamment les frais de justice, dommages et intérêts, honoraires d'avocat, ...
- signer les courriers de suivi des dossiers de protection juridique, à l'exception des personnels d'encadrement

ARTICLE 13 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

Mme Fabienne COQUET, chef de la division des examens et concours (DEC) pour les pièces relatives au fonctionnement de la DEC, à l'organisation des examens et concours, à la délivrance d'attestations, de relevés de notes, à l'exclusion des diplômés eux-mêmes.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de Mme Fabienne COQUET, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à

- **Mme Laurence GIRY**, adjointe au chef de la division des examens et concours, chef du bureau DEC 6 (sujets des baccalauréats général, technologique, professionnel, examens professionnels et concours)

➤ Seulement pour ce qui concerne la gestion de leur bureau respectif et en cas d'absence ou d'empêchement des six fonctionnaires cités ci-dessus, délégation de signature est donnée à

- **Mme Marie-Pierre MOULIN**, chef du bureau DEC 1,
- **M. Audrey ANDRIEUX**, chef du bureau DEC 2,
- **Mme Eve TERREIN**, chef du bureau DEC 3,
- **Mme Karine RICHER**, chef du bureau DEC 4,
- **M. Olivier CHALENDARD**, chef du bureau DEC 5

ARTICLE 14 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

M. Jacques EUDES, chef de la division des systèmes d'information (DSI) pour :

❶ la commande et la liquidation des pièces relatives aux opérations de fonctionnement des systèmes d'information, des réseaux de télécommunications, de la bureautique, de la téléphonie, des crédits d'étude et de développement des applications nationales.

❷ la mise en œuvre des procédures et de la signature des marchés informatiques.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de M. Jacques EUDES, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions, sauf pour ce qui concerne le ❷ ci-dessus, à

M. Didier CADET, adjoint au chef de la DSI.

ARTICLE 15 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

M. Michel LOUNA, chef du service des constructions de l'académie de Grenoble, pour ce qui concerne les pièces relatives à l'engagement, le versement des subventions et à la liquidation des marchés, la gestion technique et administrative des dossiers relatifs aux constructions des établissements dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des opérations de travaux immobiliers suivis par le service construction : RBOP 150-14, UO 231 (logement étudiant), BOP 214 (pilotage national) et BOP 723.

➤ Seulement pour les dossiers dont ils ont respectivement la charge et en cas d'absence ou d'empêchement des cinq fonctionnaires cités ci-dessus, délégation de signature est donnée à **MM. Alain BOUCHET** et **Laurent PIGETVIEUX**.

ARTICLE 16 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT et de M. Fabien JAILLET, délégation de signature est donnée à

M. Grégory VIAL, responsable du service de la vie de l'étudiant au CROUS, pour la signature des décisions relatives aux bourses d'enseignement supérieur, notamment celles qui font grief,

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, de Mme Maria GOËAU, de M. Gwendal THIBAUT, de M. Fabien JAILLET et de M. Grégory VIAL, délégation de signature est donnée, dans les mêmes conditions, à

Mme Annick NAVARI, responsable du service des bourses de l'enseignement supérieur.

ARTICLE 17 – Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés rectoraux n°2018-59 du 11 septembre 2018 et n°2018-66 du 11 octobre 2018.

ARTICLE 18 - Le présent arrêté sera notifié à M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et publié au recueil des actes de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 19 - La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 22 septembre 2018

Fabienne BLAISE

Arrêté SG n° 2018-73 portant subdélégation de signature

La rectrice de l'académie de Grenoble, par délégation du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département de l'Ardèche

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment en son article 43-11° ;

Vu les articles R222-19, R 222-19-3, D222-20 et R222-36-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté rectoral n°2016-52 du 25 novembre 2016 portant création du service mutualisé de contrôle de légalité des actes transmissibles des collèges de l'académie ;

Vu l'arrêté du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département de l'Ardèche n°07-2018-10-19-022 portant délégation de signature à la rectrice en matière de contrôle de légalité des actes des collèges de l'Ardèche, pris en date du 19 octobre 2018 ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à monsieur Mathieu SIEYE, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Drôme, en tant que responsable du service mutualisé du contrôle de légalité des actes transmissibles des collèges de l'académie, à l'effet de signer au nom de la rectrice, délégataire du préfet de l'Ardèche, l'ensemble des actes afférant au contrôle de légalité des actes des collèges relevant du représentant de l'Etat dans le département de l'Ardèche.

Article 2 : Le DASEN de la Drôme subdélèguera, en vertu des articles R222-19-3, D222-20 et R222-36-2 du code de l'éducation, la présente signature au secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme et au chef du service mutualisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication. A cette même date, l'arrêté rectoral n°2018-28 du 9 mai 2018 portant subdélégation de signature est abrogé.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Grenoble le 22 octobre 2018

Pour le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'État
dans le département et par délégation,
La rectrice

Fabienne BLAISE

Secrétariat Général
Service juridique et contentieux

ARRETE SG N°2018-74

La rectrice

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat,
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** les articles R 911-82 à R 911-87 du code de l'éducation relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics,
- VU** l'article R 911-88 du code de l'éducation autorisant les recteurs à déléguer leur signature aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
- VU** le décret du 27 avril 2018 nommant Mme Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'arrêté ministériel du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir aux recteurs pour prendre les décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires,
- VU** l'arrêté ministériel du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoir du ministre de l'éducation aux recteurs en matière de gestion des personnels enseignants, d'administration, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré,
- VU** l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté rectoral n°2018-67 du 2 octobre 2018 chargeant monsieur Eric LOLAGNIER des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-2018-10-19-022 du 19 octobre 2018 du préfet de l'Ardèche portant délégation de signature à Mme Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de l'académie de Grenoble signent, par délégation du recteur, l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en oeuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils ont la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de l'Ardèche.

Il est donné délégation de signature à **M. Eric LOLAGNIER**, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche par intérim, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) Personnels enseignants du premier degré

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels titulaires, stagiaires et contractuels
 - gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie, sur le fondement de l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 (SMEP 1D).
- Par dérogation à l'article 2 du présent arrêté, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche peut déléguer sa signature, dans le cadre du SMEP, au secrétaire général et au chef du SMEP.

2) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale.

3) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale.

4) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale.

5) Gestion des AED assurant des fonctions d'AVS i, recrutement et gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap),

6) œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

7) recrutement et gestion des personnels recrutés sous contrat de service civique et affectés dans les écoles et les EPLE du département

Examens

- organisation du premier concours interne de professeurs des écoles,
- préliquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité.

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA, et aux conseils d'école,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat.
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission d'appel des décisions relatives à la poursuite de scolarité dans le second degré,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles,
- arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- concours national de la résistance et de la déportation :
 - recensement des élèves du département participant au concours,
 - récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
 - composition de la commission départementale de correction,
 - organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

- gestion de la procédure de déclaration d'ouverture des écoles privées, sous contrat et hors contrat, dans le département.

Accidents de service et contrôles médicaux

Pour les personnels affectés dans les écoles, titulaires, stagiaires ou contractuels employés à temps complet dont le contrat est supérieur ou égal à un an : décisions d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles, préliquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs aux accidents de service et maladies professionnelles, ainsi que les contrôles médicaux obligatoires.

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants des premier et second degrés (collèges), public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux et des Psy En du premier degré,
- gestion des moyens des AED, des AESH et des contrats emploi compétence,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n°2018-23 du 9 mai 2018 et n°2018-69 du 11 octobre 2018. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

ARTICLE 3 :

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 22 octobre 2018

Fabienne BLAISE